Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 78 (2014) **Heft:** 311-312

Artikel: Document pour l'histoire du français, extraits de textes (XIVe-XVIe s.)

concernant la Saintonge et l'Aunis

Autor: Rézeau, Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-842257

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Documents pour l'histoire du français, extraits de textes (XIV^e-XVI^e s.) concernant la Saintonge et l'Aunis

Lors d'une communication «Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire. Étude lexicographique», Robert Martin attirait naguère l'attention sur un type de sources particulièrement précieuses pour les lexicographes: les textes non littéraires, pouvant faire l'objet d'un dépouillement sélectif¹. C'est l'objet des pages qui suivent, résultat d'un dépouillement portant principalement sur les *Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély*, publiés dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (AHSA), 24 (1895), 26 (1897) et 32 (1902)². Les matériaux groupés sous ce titre par leur éditeur, D. d'Aussy, sont en fait de nature diverse: comptes rendus de mesées, inventaires après décès, comptes divers, lettres patentes du pouvoir royal ou correspondances diverses, etc.; leurs dates extrêmes vont de 1328 à 1426³.

En dehors de leur intérêt pour l'histoire locale⁴, ces documents sont une source précieuse pour l'histoire de la langue. Ils ont été en partie dépouillés naguère par G. Musset pour son *Glossaire* (parfois avec la référence... «Document ou Doc Z») et quelques rares passages de d'Aussy ont été utilisés par DG ou Godefroy, ou encore par l'IGLF, et sont passés dans les dictionnaires (ainsi pétoncle, pupille, subdélégué, subroger, tutelle, verrat, que l'on n'a pas repris ici sauf exceptions). On y trouve des faits qui n'ont guère dépassé le mfr. (ainsi accidents, balancier, belineau, blesons, cherche, compeller, cousturerie, doridier, gibecier, mesee, milargeux) ou qui au contraire sont parvenus jusqu'à nous (ainsi s'absenter, affermer, destituer, façon, girouette, guigne,

Actes du IV^e Colloque international sur le moyen français, publiés par Anthonij Dees, Amsterdam, 1985, 87-118.

L'éditeur est décédé avant d'avoir pu relire le t. 26: «Malgré l'attention apportée à la correction des épreuves, bien des fautes nous auront échappé; on les excusera si l'on veut bien tenir compte de la difficulté du texte original, de la copie que, hélas! l'auteur, Denys d'Aussy, n'a pu revoir » (t. 26, 384). J'ai rectifié, en recourant aux manuscrits conservés aux Archives départementales de la Charente-Maritime, quelques coquilles de l'éditeur (ou du typographe).

J'y ai ajouté le dépouillement de quelques autres sources saintongeaises, que le regretté Jean Glénisson, grand érudit, homme simple et généreux, avait fait faire aux Archives nationales et m'avait offert de consulter.

Ces registres ont ainsi donné lieu à l'ouvrage de Claude Saudau, Saint-Jean-d'Angély d'après les archives de l'échevinage et les sources directes de son histoire, Saint-Jean-d'Angély, 1886.

madrier, mardi gras, merrain, portillon, réparable et des locutions comme toucher du petit doigt, être au lit de la mort, jouer à perdre), des féminins (comme agresseresse, consorte, jurée, sénéchale), des termes de droit (déroger, exhiber, instituer un héritier, lignager), des termes techniques (aubour, chandelle, chevalet, chien, cuiller, doloir...), des mots géographiquement marqués et toujours de quelque usage dans la région (ardivelles, ballin, batail, batteresse, bestiaire, brin, doublet, fourniou, feuillet, greler, nocs, reboule, reparon, rollon, Rouzons, saunière, tailleresse, tire-veille, vesse), sans compter quelques faits qui dénoncent une influence occitane, comme dèche, fruister (s.v. fuster), rapail, taberne (s.v. moutarde) ou encore bedoilh (s.v. tremencher).

Si les faits retenus ici débordent parfois les limites chronologiques fixées par son responsable au *Dictionnaire du moyen français* (1330-1500), la grande majorité d'entre eux se situent à l'intérieur de ces dates et permet d'apporter au DMF quelques compléments qu'on espère utiles. L'entrée retenue est celle du DMF, à défaut celle de Gdf, à défaut celle du texte.

- absenter (s') v. pron. "s'éloigner (d'un lieu)": 1332 « toutes fois que aucuns desdiz esleus aura cause necessaire de soy absenter de la ville » (AHSA 24, 55). Première attestation de cet emploi par rapport aux données de DMF (ca 1377), FEW (1383) et GdfC (1399); FEW 24, 52a, ABSENTARE.
- accidents n. m. pl. "partie de la grammaire latine contenant la morphologie": 1417 « A maistre Guillaume de Jumèges, maistre d'escole de grant maire, la somme de trente et deux soulz six deniers, c'est assavoir pour un carteron que les trois anffans dudit feu ont esté a l'escole dudit maistre, la somme de xv souls; pour la vençon d'unes accidens de Paris, x souls; pour l'escriture d'unes accidens et regle de grant maire en letres de forme pour les anffans dudit feu, v souls; et pour avoir relié le sautere des anffans dudit feu, Il souls six deniers » (AHSA 32, 231). Signalé dans FEW comme « apr. » recueilli en 1403 à Millau (« Que degun capela ni autre non auze ensenhar de carta, ni de salteri, ni de partz ni d'acsidens »). L'exemple saintongeais cité ici (d'après le ms.) montre que l'aire du mot était plus large et qu'il était aussi en usage en français. On notera par ailleurs qu'un maistre d'ecole est signalé à Saint-Jean-d'Angély en 1374 (AHSA 24, 183); Ø Gdf; DMF accident "variation morphologique" ca 1380; FEW 24, 73b, ACCIDENS.
- adoubage n. m. "réparation, raccommodage": 1381 «paier et rendre [...] xvi deniers pour cause de adoubage de soulers » (AHSA 24, 270). Première attestation (citée par Musset) de ce sens par rapport aux données de Gdf (1515, Vienne) et de FEW (apr. adobage, 1474), encore représenté à l'époque moderne en Bretagne romane, dans le Centre-Ouest et dans le Centre; Ø DMF; FEW 15/2, 78a, DUBBAN.
- adouber v. tr. 1. "réparer; raccommoder": 1332 voir s.v. défoncer; 1414 voir s.v. tire veille; 1417 voir s.v. batteresse, cousturerie et enrocher. Première attestation (1332, citée par Musset) de ce sens par rapport aux données de Gdf (1362) et de DMF (1396), représenté à l'époque moderne notamment du Pays nantais au Poitou et au Centre; TLF (sens non daté); FEW 15/2, 77b, DUBBAN (14° s.). 2. "équarrir (une pierre)": 1332 voir s.v. découverte. Emploi non dégagé dans les dictionnaires consultés.

- affaiter v. tr. Au part. passé "qui n'est pas de bonne qualité marchande (en parlant d'un produit proposé à la vente)": 1376 « Guagea l'amande Johan Colin, sergent, de ce qu'il avoit arresté ["confisqué"] blez a une feme, affaitez si come l'on disoit, et la delivra sans le faire assavoir a monsieur le maire » (AHSA 24, 203). Attesté au sens de "frelaté (en parlant du vin)" en 1371 (DMF) et en 1396 (Gdf); FEW 24, 244b, *AFFACTARE (14e s.).
- [agresseresse] n. f. "femme qui agresse": 1398 «et en outre ont volu lesdites parties et consenti [...] que on cas qu'elles [deux femmes] se diroient aucunes injures l'une d'elle a l'autre en temps a venir [...], que la premiere qui le dira ou qui sera premiere agraysseresse en remet envers l'autre en la somme de x livres » (AHSA 26, 77). Absent des ouvrages consultés, qui ne mentionnent pas de féminin pour agresseur, sauf Rob «agresseuse serait normal»; agresseur n. m. est attesté dp. 1380 (DMF), 1404 (Gdf, FEW et TLF); FEW 24, 262a, AGRESSOR.
- aigre adj. "malveillant" et n. "malveillance": 1381 « par iceulx debaz et pour les malices et aigres entreprises, les habitans de ladite ville estoient divisés [...]. Pour laquelle division survenue pour les debaz dessus diz et pour les malefices et aigres* dessuz dis [...] pour les debaz, malices et aigres* dessus dites » (AHSA 24, 286) | avoir aigre od qqn loc. verb. "rencontrer de la malveillance chez quelqu'un, être en conflit avec": 1379 « Lesquieulx ont agreable le mandement du roy nostre sire de abatre l'impocision de doze deniers pour livre a quatre deniers, més qu'il ne fut oncques leur entende ny de leur consentement et volunté que ondit mandement fut mis que monsieur le seneschal de Xaintonge ehust aigre ob le maire, bourgeois et commun de Saint Jehan d'Angeli, et desavohent touz ceulx qui l'ont dit a monsieur le chanselier de France [...]. Ils sont d'assentement que l'on envoiet lectres a monsieur le seneschal pour desaccuser monsieur le maire, les bourgeois et le commun vers luy » (AHSA 24, 223-224). Si aigre adj. "malveillant, désagréable" est attesté fin 15°-début 16° s. (JLemaire, FEW 24, 94b, ACER), l'emploi subst. et la loc. sont absents des dictionnaires consultés.
- aigreur n. f. avoir en aigreur si + ind. loc. verb. "être impatient que + subj.": 1380 « et en celui mandement fut contenu que monsieur le seneschal avoit en aigreur s'ils se voloient tous a la grace de monsieur le seneschal » (AHSA 24, 240). Tour absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 24, 96b, ACER.
- aiolles (nef en –) loc. nom. f. "embarcation légère": 1332 «nef en aiolles [en note: yoles, petites embarcations manœuvrées à la rame] et chairrieres portans de XII a XIII tonneaux de vin » (AHSA 24, 122). La glose de l'éditeur est considérée comme suspecte par FEW 16, 287b Jol., n. 1, qui cite le passage d'après DG: «Das vom DG nef en aiolles (1332) ist sicher ein ganz anderes wort ». Hapax enregistré sans commentaire dans JalN.

aiver voir note s.v. redoue

- amasseur n. m. "celui qui collecte (un impôt)": 1393 « Que Regnaut Daguenaut, amasseur du pati de Mortaigne en ceste annee, ayet pour son travailh et salaire xvi livres pour tout l'an » (AHSA 24, 410); 1394 « amassours du pati de la mayrie » (AHSA 24, 416). Sens absent de DMF et GdfC; cf. FEW 6/1, 447b, MASSA ("celui qui recueille (les aumônes), collecteur", 1555 [...] saint. "encaisseur, celui qui ramasse de l'argent", dp. 17° s.).
- amendeur n. m. "celui qui est condamné à une amende": 1425 voir s.v. bardeau.

 Absent en ce sens des dictionnaires consultés; aj. à FEW 3, 217b-218a, EMENDARE.

- amours (en –), loc. adj. "en chaleur (en parlant d'une chienne)": 1399 « deux petiz chiens [...] suyvoient une chienne en amours » (AN, JJ 154, n° 445, f. 258). Première attestation de ce sens par rapport aux données de FEW 24, 471b, *AMOR (1492, Rick-Chrest; Nic 1606, en parlant des oiseaux, repris dans TLF).
- ardivelle n. f. "penture": 1415 « A Jehan Hardouin, claveurier, pour une claveure a bosse, garnie de clef et d'ardivelles, pour la porte basse de ladite tour carree, VIII s. » (AHSA 32, 155). Première attestation (citée dans Musset) de ce terme caractéristique de l'Aunis et de la Saintonge; Ø Gdf et DMF; FEW 23, 25a 'penture' (La Rochelle 1759), y ajouter l'attestation de Jonzac ibid. 24b 'montant'.
- ardu, -ue adj. ardus negoces loc. nom. m. pl. "occupations importantes et difficiles à conduire": 1381 « ces presents letres ou public instrument ay fait escripre par autruy, moy occupé de plusieurs autres ardeux negoces » (AHSA 24, 285). Ce calque du latin est dénoncé comme un cliché dp. le 14e s.: «Si com dient aucuns: negocia ardua, negoces ardues » (GdfC, Psautier de Metz); DMF (plusieurs exemples de ardues negoces dans la documentation, non dégagés s.v. ardu ni s.v. négoce); Ø FEW 7, 89b-90a, NEGOTIUM et 25, 160b, ARDUUS.
- assiette n. f. 1. "plateau (pour jouer aux dés)": 1332 « il ont juré que jamais ne joeront de mauvais dez ni de faux dez ni ne induyront homes simples ne autres a jouer, oncques eaus ne useront de assiette de dez » (AHSA 24, 100-101). Sens absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 11, 400, sedere. 2. "base, assise (d'une construction)": 1390 « l'assiette d'un coign de mur [...] lesquieulx ont dit qu'il leur semblet par leur bon avis que ladite assiete dudit mur est bien et loialement prise et ediffieee, sans fere tort ne prejudice au roy nostre sire ne a autre ne a ladite rue » (AHSA 24, 340). Ø Gdf; DMF (1461-1462, à propos de l'assise d'un banc); cf. FEW 11, 399b, sedere ("lieu où on peut placer une habitation", Evreux, 1402; "lit de pierres dans une maçonnerie assise" Est 1549-Félib 1676).
- aubour n. m. "partie d'un bois d'œuvre impropre à être travaillée": 1332 voir s.v. defoncer. Première attestation (citée dans Musset) de ce terme particulièrement représenté à l'époque moderne dans l'Ouest de la France, par rapport aux données de FEW (reprises dans TLF): 1549 "partie tendre et blanchâtre de l'aubier qui est entre l'écorce et le cœur de l'arbre, aubier" et 1845 "portion du bois qui n'est pas parvenue à sa maturité et que les charpentiers retranchent des pièces comme susceptible de se gâter promptement (t. de marine)"; ∅ Gdf et DMF; FEW 24, 304b, ALBURNUM.
- balancier n. m. "visière (?)": 1406 «appareillier [...] un avant bras, un gantelez et mettre balancier en un bassinet» (AHSA 26, 161). Sens absent de Gdf, DMF et Chauveau, 2006, *BILANX, <www.atilf.fr/few>.
- balle n. f. "balle (des céréales)": 1412 « deux coisins de plume et ii banlins [voir ballin], i. coite et coisin de bale » (AHSA 32, 49). Jalon intéressant pour ce mot d'origine inconnue, relevé en 1220, comme une «attestation isolée », puis en 1549 (TLF); DMF donne une autre attestation entre ces deux bornes, en 1390, sous la forme palles pl., dans un document fribourgeois; FEW 1, 219b, BALLARE (mfr. nfr.), mais cf. Chauveau, 2006, BALLARE «www.atilf.fr/few»: «On a exclu des représentants héréditaires de cette famille fr. balle f. "enveloppe du grain de l'épi, dans les graminées" dont on ne voit pas comment il pourrait se rattacher à BALLARE».

- ballin n. m. "paillasse": 1412 voir s.v. balle. Sens caractéristique de l'Ouest; Musset s.v. bâlin; Gdf 1510 ballin (Finistère); Ø DMF; FEW 1, 220a BALLARE (renn. ang. centre) et 288b, BATLINIA (Pléch. et maug.).
- bandon n. m. "rameau de feuillage indiquant un débit de vins": 1379 «il avoit achapté une pipe de vin qui estoit atavernee de Janyn de Maitenville et ledit jour l'estancha* sanz ce qu'il en vossist onques bailher a nulle personne et en osta ou fist oster la fouilhe [voir feuille] ou bandon» (AHSA 24, 219); 1408 «Guagea l'amande Jehan Fouilhade pour avoir vendu du vin a taverne qui n'estoit point creu en l'eritage des bourgeois de la commune et pour ce autressi, que emprés la defence a lui faite par Helie Jolen, sergent, et que ledit sergent avoit ousté le bandon, icellui Fouilhade li avoit remis » (AHSA 26, 269). Sens absent de Gdf, DMF et FEW 15/1, 49b, BAN. Cf. brandon, de même sens, attesté en 1611 (FEW 15/1, 244a, BRAND).
- bardeau n. m. 1. "barrage sur l'eau, batardeau": 1425 « Aux amendeurs* du guet, qui firent un bardeau en la doue de la ville afin que l'ayve ne soubrast* ceulx qui estoient au bien ["corvée"], leur fut donné en vin xx d. » (AHSA 32, 370). Première attestation, par rapport aux données de FEW (16°-18° s.), de ce sens représenté à l'époque moderne de la Bretagne romane aux Deux-Sèvres; FEW 19, 24b BARDA'A. 2. "barque à fond plat": 1375 « ledit Jehan Biraut li doit xv blans pour le mener en son bardeau jucques a Soubize » (AHSA 24, 208); 1418 « avoir esté en un bardea en la doue de la ville, environ huit heures devers le soir, pour prendre poisson » (AHSA 32, 252); 1426 « A Arnaud Mathé, pescheur, quarante sols qui deus lui estoient, pour avoir amené en son bardea de Taunay-Boultonne a Saint Jean Dangeli quatre septiers de froment » (AHSA 32, 385). Sens absent des dictionnaires consultés, y compris FEW; il s'apparente sans doute à bardeau "sorte de mesure" (1474 « une mine d'avoyne, troys bardeaulx de fein » Gdf, dans la Vienne; repris dans FEW), qui est peut-être d'ailleurs à interpréter dans cet exemple cité par Gdf comme "barque chargée de foin"; FEW 19, 24b BARDA'A.
- barré, -ée adj. "dont le fond est consolidé par une ou plusieurs barres de bois (en parlant d'une barrique, d'un tonneau)": 1411 « vendicion d'une douzaine de pipes de chargement, cuvertes, barrees et estanches*, et d'un tonnea rapet [voir rapeux] » (AHSA 26, 374). Si barrer "consolider à l'aide d'une barre" est attesté dp. 1144 (TLF), les dictionnaires consultés ne mentionnent pas l'emploi de ce mot appliqué à un tonneau.
- batail n. m. "battant (de cloche)": 1417 « A Bigot, marechal, pour faire tout a neuf le batail du reloge, lequel batail estoit rompu tout a travers et cheu a bas sur le plancher du reloge, xxii s. vi d. » (AHSA 32, 235); 1419 « trois brasses de menues cordes a tirer le batail du saing » (AHSA 32, 272). Attestations, dont la première est citée par Musset, contemporaines de celles donnée par Gdf (1416-1418, Orléans), repris par TLF s.v. batail. Le terme est représenté à l'époque moderne dans une aire compacte (Centre, Poitou, Aunis, Saintonge); DMF (1497); FEW 1, 289b, *BATTUACULUM.
- bâton n. "rixe, bagarre": 1408 « Guagea l'amande Pierrre Giraut, recuvreur, pour acort fait avecques Perrin Tailhandier, pour cause de baton fait entre eulx » (AHSA 26, 269); 1411 « certaine compocision faite entre eulx, a cause de baton et injures que ledit Malevau avait fait au fils dudit Berthelot » (AHSA 26, 356); 1425 « lesdites injures et baston » (AHSA 32, 393). Absent en ce sens des dictionnaires consultés et de ACMatthey, 2006, BASTUM, « www.atilf.fr/few ».

- batteresse n. f. "orage (de grêle) qui détruit les récoltes": 1417 « A Perrinet de Baumont, charpentier, la somme de dix souls pour avoir adoubé* [...] certaines pipes a mectre vin en l'annee de la bateresse » (AHSA 32, 230-231). Première attestation (citée dans Musset) de ce mot, caractéristique du Centre-Ouest (Poitou, Aunis, Saintonge), par rapport aux données de Gdf (1620, à Poitiers; repris dans FEW); Ø DMF; FEW 1, 292a BATTUERE.
- belinau n. m. "variété d'étoffe de laine": 1391 « un drap de belyneau, xx aunes de toile » (AHSA 24, 364). Attesté au 15^e s. (Gdf); Ø DMF; sens absent de FEW 1, 220a et 1, 289a.
- bers n. m. "bât (?)": 1375 «Colin Lalement, faiseur de bers a chevaulz, bourgeois de nostre ville de La Rochelle» (AN, JJ 106, n° 164, f. 91). Sens absent de Gdf; Ø DMF; cf. FEW 1, 337b, *BERTIARE.

besoche voir brin

- bestiaire n. m. "bétail": 1389 « la nuyt de ceste feste de Noel, aucunes gens de Saint Jehan d'Angeli sont venuz a Bouteville et ont brisé les portes d'une maison ou le bestyaire de ladite ville [...] estoit [...] et en ont emblé une partie dudit bestyaire » (AHSA 24, 334); 1406 « ses bœufs et bestiaire ont meffait es motes dudit Jehan de La Font » (AHSA 26, 166); 1453 « lesquelz commancerent a toucher et chasser le dit bestiaire devant eulx pour le mener [...] en prison » (AN, JJ 184, n° 332, f. 237). Première attestation (1389, citée par Musset s.v. bétières) par rapport aux données de Gdf (1393) et de DMF (1397, en Poitou); FEW 1, 340b, BESTIA.
- beusail n. m. "dent (d'une fourche)": 1412: «une fourche a deux bansailz, une autre fourche a iii bansailz» (ASHA 32, 49). Première attestation (vérifiée sur le ms.) par rapport aux données de DMF (beusail 1476, Poitou); à ranger peut-être dans FEW 1, 383, *BISSUS.
- bigue roque n. f. "taxe [dont on n'a pu déterminer la nature]": 1395 «le receveur de l'ordenance damandee a la commune / a cause de bigue rogue » (AHSA 26, 14-15) et « que la ville fust quipte de L livres que le receveur de l'ordinaire demandet pour bigue roque » (ASHA 26, 16). Non retrouvé dans les ouvrages consultés.
- bille n. f. jouer a la bille loc. verb. "?": 1398 «ledit suppliant [...] et autres [...] entreprindrent a jouer a la bille pour le vin [...]. Et en ce faisant le dit Chauvet par grand
 malice donna d'une bille qui estoit de pié et demi de long et grosse comme le bras d'un
 homme sur la main du dit suppliant, un cop qui lui fist grand mal» (AN, JJ 153, n°
 273, f. 179). Emploi absent des dictionnaires consultés et de FEW 1, 364a, *BILIA.
 Cf. déjà en 1394 en Poitou «au jeu que on appelle au pays au jeu de la bille» (Arch.
 nat., JJ 146, f. 247, cité dans Jean-Michel Mehl, Les Jeux au royaume de France. Du
 xire au début du xvre siècle, Paris, Fayard, 1990, 48). Le jeu de la bille est un jeu de
 lancer dont la nature précise est difficile à déterminer; on peut cependant penser
 qu'il s'apparente ici à un jeu de bâton/bâtonnet qu'on projette avec un plus grand
 bâton, en raison de la description qui est faite de la bille.
- billette n. f. "lettre de sauf-conduit": 1382 « Jehan Magnien [...] vint a bocou de gens [...] par manière d'ostilité et par nuyt, disans estre anglois, en demandant aux bonnes gens desdiz lieu de Bernay et de Liguylh leur bilhete » (AHSA 24, 267). Première attestation par rapport aux données de Gdf (1389, repris dans TLF, et 1392) et de DMF billette⁴ (1483); cf. FEW 1, 614a, BULLA (14° s.).

- [blesons] n. f. pl. "époque des semailles, emblavures": 1406 « en blecsons [sic] qui vient aura deux ans il a fait a Pierre Achart et a sa requeste une journee avec ses beufs » (AHSA 26, 162); 1406 «ledit Heliot fist en ces bleesons, a deux ans, une journee o ses deux beufs et charrue a couvrir du blé » (AHSA 26, 166). Dérivé sur bleer "emblaver", lequel est attesté depuis 1345 (FEW; Gdf blaier¹; DMF blayer²); aj. à FEW 15/1, 129b, *BLAD.
- bois n. m. bois a chauffage loc. nom. "bois destiné à alimenter le feu (d'une cheminée), bois de chauffage": 1476 «appointter du bois a chauffage» (AN, JJ 195, n° 1537, f. 370). Absent de DMF et GdfC; TLF (non daté); absent de FEW 15/1, 204b, *BOSK-.
- boucheret adj. couteau boucheret loc. nom. "couteau à dépecer (?)": 1492 « ung cousteau boucheret assez grant » (AN, JJ 223, n° 44, f. 26). Non retrouvé dans les dictionnaires consultés.
- bougette n. f. "coffret, boîte": 1447 « une bougette ou boete [...] en laquelle selon que l'on dit avoit trois lingoz d'or » (AN, JJ 186, n° 96, f. 36v°). Première attestation de ce sens par rapport aux données de Gdf (1505, Tournai); sens absent de DMF; FEW 1, 605a, BULGA ("coffre" 1633).
- bourelle n. f. "bourriche": 1397 «toutefoiz et quantes que poissons frois sera mis et expousé en vente sur les bancs de ladite ville [...] et hors des bourelles» (AHSA 26, 51). Forme, vérifiée sur le manucrit, absente des dictionnaires consultés, y compris FEW 1, 644b, BURRA; la forme actuelle bourolle n'est attestée (en Poitou) que dep. 1488 («bouterelles d'oisils, bourolles, paniers et autres engins», cité par Lalanne s.v. boutrelle).
- boutetonneau n. m. "transporteur de tonneaux": 1332 «David, le boutetonneau» (AHSA 24, 87). Première attestation par rapport aux données de Musset (1471) et de FEW (1476, Saintonge); Ø Gdf, DMF; FEW 15/1, 227a, *BOTAN.
- bouton n. m. faire un bouton loc. verb. "faire une blessure avec une arme blanche": ca 1385 « Et pour ce, ledit chevalier lui dist ces paroles en substance: "Hoate, je ne cuidoie pas avoir desservi que tu me voulsisses tuer mon filz et une autre foiz nous en pourrons bien compter devant mons. d'Aunoy ou devant le roy par aventure." Dont ledit Hoate dist et respondi que pour nous ne pour ledit sire d'Aunoy [...] il ne feroit un grant bouton tout oultre den sa gorge » (AN, JJ 149, n° 215, f. 114). Absente des ouvrages consultés, la locution semble être l'équivalent de l'actuel faire une boutonnière (dp. 1835, FEW 15/1, 224b, Bôtan).
- branle n. m. sonner a branle loc. verb. "sonner à la volée": 1392 «tenant nostre mesee* pleniere, emprés le sain de ladite commune sonné a branle par la maniere acostumee» (AHSA 24, 390); 1419 «Pour la despence de ceux qui furent a soupendre le saint du reloge [...]. Pour la despence de ceux qui furent a le descendre ou il estoit soupendu pour l'aider a ferrer et sonner a branle» (AHSA 32, 298-299). Première attestation par rapport aux données de DMF (1411) et de TLF (ca 1463, Villon); Ø Gdf; FEW 15/1, 249a, BRAND.
- brin n. m. "dent (d'une fourche)": 1406 «une besoche, une fourche de fer a trois brains, un trahan de fer» (AHSA 26, 247). Cité par Musset s.v. bedoche, ce passage offre un sens de brin absent des dictionnaires consultés (par analogie de brin "petite tige de végétal", dp. ca 1393, TLF), y compris FEW 1, 528-529 *BRINOS. Par ailleurs,

- besoche "petite houe" et trahan "fourche à trois dents" sont deux mots de l'Ouest, attestés (i) au 12° s. (FEW 1, 380a, *BISOCCA) et en 1388-1450 (DMF) et (ii) en 1329 (Gdf, repris dans FEW 13/2, 268a, TRIDENS); le premier y est aujourd'hui représenté sous la forme bedoche (v. RézeauOuest) et le second, sous diverses variantes, surtout au sens de "croc pour ôter le fumier de l'étable" (ALO 533).
- broie n. f. "barre de bois avec laquelle on donne sa dernière façon à la pâte de la fouace": 1376 «une grant broye pour broier* fouasses [...] et une met pour petrir paste» (AHSA 24, 201). Donné au sens de "pétrin" dans Gdf (1403, non localisé; repris dans DMF), mais FEW 15/1, 269b, *BREKAN relève déjà au 13° s. le sens cidessus analysé, qui convient mieux à ce contexte où d'ailleurs broye s'oppose à met "pétrin".
- broyer v. tr. "donner sa dernière façon à la pâte de la fouace": 1376 voir s.v. broie; 1451 «un grant bois de quoy on braye la fouace» (AHP 32, 208, dans DMF). D'abord attesté en judéofr. brier (FEW); Gdf (1451, s.v. broion, texte différent de celui cité ci-dessus à cette date, non localisé; repris dans FEW); FEW 15/1, 269a, *BREKAN.
- burin n. m. "instrument d'acier pour graver sur les métaux": 1382 « elle estoit assise et faisoit besoigne dudit mestier d'orfeverie en son hostel et tenant en sa main un oustil ou ferrement servant au dit mestier, nommé burin » (AN, JJ 121, n° 192, f. 102v°). Première attestation par rapport aux données de FEW (1420; repris dans TLF et DMF); Ø Gdf; FEW 15/1, 191-192, *BORO.
- canard n. m. battre en canard loc. verb. "?": 1534 «led. Bastien gecta sur un marchepied de lit led. Mathurin Dubois et le tenoit soubs luy, luy disant qu'il le basteroit en canard» (AN, JJ 247, n° 30, f. 21v°). Absent des dictionnaires consultés, y compris Di Stefano et FEW 2, 165b-166a, KAN. Peut-être faut-il comprendre "qu'il le battrait, en lâche qu'il était" (cf. «faire le canard, s'esquiver au moment du danger», ATF dans Di Stefano); dans ce cas, il ne s'agirait pas d'une locution figée, mais d'un emploi de canard au sens "lâche, poltron".
- carriere n. f. "tablier (d'un pont-levis)": 1425 « bois quarré [...] pour faire la carriere du pont de la porte d'Aunis » (AHSA 32, 411). Sens absent de Gdf, DMF et FEW 2, 412b-413a, *CARRARIA.
- chandelle n. f. a la chandelle loc. adv. "(dans une vente aux enchères, l'extinction de la chandelle voyant attribuer la vente au dernier enchérisseur)": 1413 « Au jour duy a esté baillé a l'ancher a Jehan Dangiers, comme au plus offrant et dernier encherisseur, a la chandelle, la ferme du double du souchet » (AHSA 32, 66). Par ellipse de a la chandelle esteinte/faillie/fermee (pour lesquels v. DMF). Les comptes de l'Échevinage de Saint-Jean-d'Angély mentionnent les frais de chandelle entraînés par les adjudications de la perception des fermes, ainsi: « Le xvre jour d'avrilh, l'an mil ccc IIII^{xx} et dix, furent mises les fermes du souchet et entres de la ville en vente [...] et fu alumé la chandelle » (AHSA 24, 339) et « Le xxIIIe jour de juing [1425] que furent baillees et livrees lesdites fermes de ladite ville, pour chandelles et une torche de cere ad ce necessaire [...] vi s. III d. » (AHSA 32, 371); Ø FEW 2, 178a, CANDELA.
- chanvre n. f. "plante (cannabinacées) cultivée pour ses fibres textiles": 1332 «un cable, du poiz de xviii lib., de bonne charbe» (AHSA 24, 60); 1397 voir s.v. coin. La

- forme *charbe*, absente de Gdf et DMF, est attestée en Saintonge en 1496 (Musset) et à l'époque moderne (FEW); FEW 2, 210a, CANNABIS.
- chapuise n. f. 1. "bois de charpente": 1388 « que pour ce que les portes de Malpertuis sont si maulvaises que eles ne se peuvent soustenir et qu'elles ne sont pas reparables* [...], qu'elles soient abatues et que la chapuse et l'ardoize que l'on en pourra sauver et garantir soit aporté et mis en sauvation » (AHSA 24, 323). 2. "atelier de charpentier, de tonnelier": 1333 « un certain nombre de tonneaux qui estoient en sa chapuse arrestez ["saisis"] pour souspicion que ils ne fussient de loyal moezon ["capacité"], il avoit fait ou lessé estre oustez de ladite chapuise sans licence de mons. le mere » (AHSA 24, 77). Relevé dans la Vienne et la Saintonge aux 15° et 16° s. au sens de "charpente" (Gdf, repris dans DMF; Musset; DMF; FEW). Déverbal d'afr. mfr. chapu(i)ser "charpenter, travailler le bois", lequel est représenté dans une aire très vaste, qui dépasse largement la Saintonge (DRF s.v. chapuser); FEW 2, 282b, *CAP-PARE.
- chauffoir n. m. "récipient de métal contenant de l'eau chaude, destiné à divers usages domestiques": 1390 « une coytepainte, un bassin et un chauffour qui ont esté promiz au receveur de Bouteville » (AHSA 24, 347); 1406 « Une payelle de fer, un petit paylon et une oulhere d'airain; un mortier de pierre; une riboule [v. reboule] de boys [...]; douze sauneres [v. saunière] [...]; trois chauffeurs et trois bassins a laver les mains sur table » (AHSA 26, 246). Les exemples offrent des variantes de chauffoir, lequel est attesté en ce sens depuis le 13° s. (FEW 2, 79a, CALEFACERE); cf. la forme chauffouers pl. (1396), indûment rangée s.v. chauffoire dans DMF.
- chènevin n. m. "plante (cannabinacées) cultivée pour ses fibres textiles, chanvre": 1406 « vint livres de fil de lin et de chenevin » (AHSA 26, 247). Attesté aussi en Poitou (1422, DMF); Ø Gdf; FEW 2, 213a, CANNABIS («poit.»).
- cherche n. m. "celui qui surveille, qui inspecte": 1379 « que Pierre du Meslier, le jeune, soit serche des tavernes » (AHSA 24, 215). Par extension d'afr. mfr. cerche "veilleur de nuit, guet" (FEW 2, 695b, CIRCARE); Ø Gdf et DMF.
- chevalet n. m. "support en bois sur lequel on pose une arme; par restriction affût (de canon)": 1420 « le bois pour le chevalet du canon de la porte Masta » (AHSA 32, 301).

 Première attestation par rapport aux données de TLF (1430) et de DMF (1477, dans cet emploi); FEW 2, 10, CABALLUS (15° s.).
- chien n. m. "outil de tonnelier servant à écarter les douves d'un tonneau pour encastrer le fond": 1412 « Deux douloirs [voir doloire], [...] un feuillet*, une coignee. Trois culeres [v. cuiller], un sizea, une plane, un fer de plane, un chien, un demi quarteron d'oisil* » (AHSA 32, 47). Première attestation de ce sens par rapport aux données de FEW (1694) et de Musset (1768); Ø Gdf et DMF; FEW 2, 195a, CANIS.
- cloche n. f. cloche de Bretagne loc. nom. f. "(nom d'un poisson non identifié)": 1411 « certaine quantité de poisson comme raye, cloche de Bretaigne » (AHSA 26, 360). Non retrouvé dans les dictionnaires consultés; cf. Gdf cloche de merlu "morceau de merlu", 1500, dans la Vienne.
- cocuier n. m. "marchand d'œufs et de volailles": 1385 « Pierre de Mausé, cocuier [...]. Condampné est par jugement Pierre Faure payer a Pierre de Mausé, coscuier, sept souls six deniers [...] a cause de trois jours qu'il fut apareilher la viande des nosces de la filhe dudit Piere » (AHSA 24, 269). Ø DMF; forme absente de FEW 2, 858, KOK-.

- coin n. m. "tas (de forme plus ou moins conique)": 1397 « Un coing de charbe [voir chanvre], avalué a dix souls v deniers » (AHSA 26, 83). Première attestation de cet emploi, absent de FEW 2, 1533b, CUNEUS.
- commuter v. tr. "commuer": 1354 «plein pouvoir et mandement especial de [...] instituer et destituer* toutes manieres d'officiers, de ramener nos ennemiz a nostre obeissance et grace, et de leur commuter, remectre et pardonner touz crimes, malefaçons et autres deliz quelconques » (AHSA 24, 140-141). Première attestation par rapport aux données de FEW (1614; repris dans TLF); Gdf Ø; sens absent de DMF; FEW 2, 964a, COMMUTARE.
- compeller v. tr. "contraindre, forcer": 1368 « Comme le chastellain de la ville Saint Johan nous requeist et feist demande que nous vossissons commander et compeller les homes et subgiez de reverent pere en Dieu l'abbé du moustier Saint Johan et les membres appartenant a yceluy, du ressort et chastelainie dudit chastel, a contribuer aus reparacions d'icelluy » (AHSA 24, 143); 1380 « de enquerre ceux qui ne font guet en la ville de Saint Jehan et de iceulx fere conpeller par mandement et raison » (AHSA 24, 242); 1381 « Sont d'assentement tous les dessuz diz que yceulx qui ne font pas leur devoir a la conservacion et garde de la ville, que monsieur le maire les puisset compeller » (AHSA 24, 261). Attesté dp. ca 1370 (DMF) et au 15° s. (Gdf); FEW 2, 975b, compellare.
- compromis n. m. "accord obtenu par concessions mutuelles des parties en présence": 1331 « Le compromis jugé entre Bourges et ses freres et suers et Guillaume Langles, le mercredi avant Pasques, est continué en mesme forme ducques a vendredi prochain » (AHSA 24, 56). Première attestation de ce sens par rapport aux données de TLF (1461) et de DMF (1486); Ø Gdf; FEW 2, 990b, COMPROMITTERE.
- conduit n. m. "cours d'eau, canal navigable": 1345 voir s.v. fossé. Gdf (16e s.); Ø DMF; FEW 2, 1026a, CONDUCERE (afr. "cours d'un fleuve").
- consorte n. f. "épouse": 1363 « A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, Archambaut [...], seigneur de Mastaz et Loyse de Mastaz [...], nostre consorte, salut » (AHSA 24, 204). Première attestation par rapport aux données de TLF (ca 1370, d'après T-L), de Gdf (1384, repris dans DMF et FEW) et de Musset (1393); FEW 2, 1078a, consors.
- cornard adj. "recourbé (en parlant d'un clou)": 1395 «il s'en ala a une arche [...] et, avecques un clou cornart, prinst et embla dix et sept escuz d'or » (AHSA 24, 438). Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 2, cornu.
- corps n. m. le corps Jesus Christ loc. nom. m. "la Fête-Dieu": 1392 «le jour du corps Jhesu Christ prochain venant » (AHSA 24, 391). Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 2, corpus. Fixée au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte, la Fête-Dieu a été instituée en 1264 par le pape Urbain IV, sous les noms de Corpus Domini ou Corpus Christi.
- coter a qqn v. tr. indir. "heurter, frapper": 1333 «il estoit en une taverne ou il bevoit, en laquelle taverne il avoit deux bretes qui s'entrebattoient et s'entretournoient ensemble et [...] il dona a l'une des bretes, qui maintenant est morte, d'un coutel, més il ne cuida pas ferir du tranchant més du plat, et [...] ladite feme chei dessus le coutel de dessus une table, et si dist qu'il n'avoit pas coté a nule des elles » (AHSA 24, 107). Variante de cotir (dp. 1265-78, dans TLF; DMF; Gdf) par changement de conjugai-

- son, conservée notamment en Saintonge à l'époque moderne. Musset renvoie à cet exemple sans le citer, avec une erreur de page (167 au lieu de 107); Ø DMF; FEW 2, 1155b, кортеін.
- coupeur n. m. copeur de couilles loc. nom. m. "châtreur": 1412 voir s.v. tailler. Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW; dérivé sur couper "châtrer", lequel n'est attesté qu'en 1678 (FEW 2, 875a, COLAPHUS).
- courser v. tr. "poursuivre à la course, courir après": 1380 « ils encontrerent aus enemis ou larrons qui enmenoient IV beufs lesquels ils courserent et amenerent a Saint Jehan » (AHSA 244, 241). Première attestation par rapport aux données de Gdf (15° s. "faire courir (un cheval)", repris dans FEW). Musset renvoie à ce passage sans le citer; Ø DMF; TLF "poursuivre à la course" (1843); FEW 2, 1577a, cursus.
- cousturerie n. f. "travail de couture": 1332 «[xiv sols dus a Jouot [sic] de Guairande, cousturier] de son mestier de cousturerie [...] / [xxx sous dus a Jhanot de Guairande] pour son service de cousturerie » (AHSA 24, 54 et 67); 1417 « A Jehannette Margarite, quinze souls, pour certain ouvrage de cousturerie qu'elle a fait [...] c'est assavoir pour faire linceulx neufs, adouber* linceulx vieilhs et pour adouber* robes, coiffes et chausses aux enffans » (AHSA 32, 230). Premières attestations par rapport aux données de Gdf (1443 "métier du couturier", repris dans FEW et DMF); FEW 2, 1009a, *consutura.
- couteau n. m. couteau de Prague loc. nom. "sorte de petit couteau": 1492 «un couteau de Prague qu'il avoit» (AN, JJ 226B, n° 603, f. 115v°). Cf. couteau pragois, DMF Greban ca 1450 et FEW 20, 44a, Prag, couteau pragois (Greban; 1456 DC) et 22/2, 89b 'couteau' (couteau paragoys 1524, d'après Musset).
- couveau n. m. "pot de terre dans lequel on met de la braise pour se chauffer ou [définition de l'éditeur] panier où l'on met couver les poules ": 1406 « un boisseau ferré et un quartau de boys; deux tamis et deux couveaux » (AHSA 26, 247). Ce passage est cité dans TLF s.v. couvet, couvot, d'après IGLF mais avec une date erronée (1391); une forme couwet est attestée en wallon dès 1350 (GdfC); forme absente de FEW 2, 1444b-1445a, CUBARE.
- crapaud n. m. "cadenas": 1399 « Ont ordené que le receveur face fere et metre un crapaut en l'arche des privileges de la commune et auxi y aura deux clefs en ladite arche » (AHSA 26, 91); 1405 « Bernart Tronquiere gardera ceste presente annee la clef de l'arche ou sont les privileges et le grant scel de la commune, et monsieur le maire gardera la clef du grapaut » (AHSA 26, 129). Premières attestations par rapport aux données de Gdf (1459; repris dans FEW, avec le sens erroné de "guichet"); on notera, dans le second exemple, la sonorisation de l'initiale, encore bien représentée à l'époque moderne dans la région (FEW). Sens absent de DMF; FEW 16, 362a (grapaut) et 364a (crapaud), *KRAPPA.
- croisade n. f. croisade de Portugal loc. nom. f. "monnaie d'or fin": 1488 « la somme de deux cens livres tourn. qu'il luy a paiees tant en especes de croisades de Portugal, escuz d'or bons, que dras de lenne et ung ruby » (AN, JJ 219, n° 87, f. 53). Attesté en 1499 n. st. («Les ducatz de Venise, Florence [...] et croisades de Portugal, du poix de deux deniers, dix-huit grains », Ordonnances des rois de France de la troisième race, Paris, Imprimerie nationale, t. 21, 1849, 165); absent de Gdf, DMF, TLF, FEW 2, 1379b, CRUX.

- cuiller n. f. "gouge (de tonnelier) pour travailler le bois": 1412 voir s.v. chien. Première attestation par rapport aux données de FEW (Trév 1704); Ø DMF; FEW 2, 828b, COCHLEAR.
- cul n. m. son cul vaut mieux que ta bouche loc. verb. "(pour signifier à un calomniateur, de façon injurieuse, le peu de cas que l'on fait de ses propos)": 1465 «le dit Pierre Maillon [...] lui dist qu'il avoit mal parlé de la chastellaine et de sa femme [...] lequel Maillon dist au dit suppliant qu'il mantoit et que la pire d'elles valloit mieux au cul qu'il ne faisoit en la bouche » (AN, JJ 194, n° 75, f. 41v°). Non retrouvé dans les sources consultées, y compris Di Stefano.
- curoir n. m. "outil avec lequel on nettoie le soc d'une charrue, curette": 1496 «lesd. Jaques et Micheau Gobilz [...] frappoient sur le dit Guichart de grans coup d'aiguillons, de pierres et de curouers de charrues » (AN, JJ 227, n° 158, f. 79). Gdf cureur (1378, Poitou, repris dans DMF); FEW 2, 1559b, curare (Cotgrave 1611); Musset (17° s.).
- darne n. f. "tranche (de gros poisson)": 1406 «il a detailhé [...] la darne de la maygre plus petite que la gauge ordennee » (AHSA 26, 225). TLF relève darne de saumon en 1216-1218 et darne de thon en 1505 (d'après GdfC). L'exemple ci-dessus fournit un jalon intéressant, auquel on joindra darnes de maigres en 1402 à Pons (Musset); DMF 1473 darne de saumon (AHP 38, 331); FEW 20, 9a DARN (1528).
- dèche n. f. "délabrement, ruine": 1353 « les murs et barbacannes de la cloison de la ville Saint Jehan Dangeli sont si derompus et degastés et tournés a grant ruine et deche » (AHSA 24, 138). Emprunt d'apr. dec(h)a f. "défaut; dommage" et successeurs, emprunté par l'argot au 19° s., indépendamment; FEW 2, 29a, CADERE ("déficit" 1837).
- découverte n. f. "mise à nu de la pierre à extraire par enlèvement de la couche de terre qui la recouvre": 1332 « [Demandes de paiement] pour cause de trayre et adouber* pierres a l'euvre de la ville, et de descouvertes » (AHSA 24, 70). Sens absent de Gdf et DMF; première attestation par rapport aux données de FEW «mfr. descouvert "surface nue de la terre" (Molinet–16° s.) et morv. Chablis, Mâcon faire un découvert "enlever le dessus d'une carrière pour en tirer la pierre". Neuch. Waadt faire une découverte f.»; FEW 2, 1143a, COOPERIRE.
- défoncer , v. tr. "ôter le fond (d'un tonnneau)": 1332 « Bertin de Boucourt, charpentier, a confessé que touz les tonneaux que il a pris a adouber* de sire Johan de Laries [...] il doit deffonser d'un bout et de deux si mester est, et touz ceux qui ne sont pas de moezon [= capacité réglementaire] il doit retourner a droite moezon et en doit ouster tout aubour*» (AHSA 24, 73-74); 1406 « quatre vingt et douze pipes veilhes, telles quelles, chascune deffonsee d'un bout» (AHSA 26, 247). GdfC (1385), TLF (1393); DMF (1402), FEW (14° s.); Musset cite le premier exemple s.v. adouber; FEW 3, 870b, FUNDUS.
- [dégagner] v. tr. "infliger une amende à quelqu'un": 1381 « Sont d'assentement [...] que monsieur le maire puisse desgaigner celi ou ceux qui deffaudront a la garde porte*, au guayt et reguayt* et estierguait [voir esteguet], pour chascun deffaut deux souls six deniers » (AHSA 24, 257); 1382 « Sont d'asentement les dessus diz que tous ceulx qui seroient desobeissans a la garde de la ville qu'ilz soient punys et degnaiez [sic]

- par la manière qu'il soit exemple a touz les autres » (AHSA 24, 265). Absent des dictionnaires consultés, sauf FEW 17, 466b, *WAIÐANJAN, qui relève en picard, en un sens voisin, dégaigner "rendre de l'argent qu'on doit".
- dégât n. m. "utilisation, consommation": 1396 « et pour le desgast de iii torches de cire qui furent portees un soir bien tart [....] au devant dudit monsieur le comte » (AHSA 26, 16). Emploi absent de DMF et Gdf; FEW 14, 204a, VASTARE « Apr. degast "consommation" LvP. Mfr. nfr. (Est 1538-Trév 1721) ».
- déroger a qqc v. tr. indir. "manquer à, se soustraire à": 1368 « que il ne derogues [sic] en riens par le temps a venir audiz mayre et chastelain aus droiz que il y ons ou pevent avoir » (AHSA 24, 144). Gdf (1370; repris dans TLF); DMF (1446); FEW 3, 50a, DEROGARE (dp. 14e s.).
- désemparer v. tr. "abandonner (un animal)": 1374 «il venoit son chemin entre Mesle et Rouffet ob bestes chargeez de froment et, pour ce qu'il vit gens de cheval sur le païs, avoit desemparé ses bestes » (AHSA 24, 173). Gdf (1418; repris dans TLF); cet emploi manque dans DMF; FEW 7, 632b, PARARE "quitter, abandonner" (hap. 15° s.).
- destituer v. tr. "priver d'une charge, d'une fonction": 1354 voir s.v. commuter. Première attestation par rapport aux données des dictionnaires: DMF (1400-1410); TLF (1482); GdfC (1568/1578); FEW 3, 56a, DESTITUERE (dp. le 15° s.).
- dizaine n. f. "division d'une milice populaire chargée de la sécurité de la ville; par métonymie subdivision des quartiers de la ville sous la responsabilité d'un membre de cette milice": 1383 « Guagea l'amande Jehan Pastoureau de ce qu'il reffusa de prendre la charge d'une dizenne » (AHSA 24, 306); 1390 « Que l'on facet le taux de la tailhe du pati de Bouteville [...] et que l'on le fasset lever par dizenne » (AHSA 24, 345). Attestations intéressantes par rapport aux données de DMF (attestations du 15° s.); FEW 3, 23a, DECEM (mfr.); sens absent de Gdf et TLF.
- doigt n. m. toucher du petit doigt loc. verb. "effleurer": 1457 « Lequel Maymon respondit audit suppl. qu'il ne s'en yroit et ne taiseroit pas pour lui et que pleust a Dieu qu'il l'eust touché du petit doy. A quoy le dit suppliant respondi audit Maymon que s'il le commançoit a batre qu'il ne le toucheroit pas du petit doy, ains le batroit tant que les chiens en mengeroit » (AN, JJ 187, n° 276, f. 148). Locution absente de DMF, TLF et FEW 3, 76a, DIGITUS; cf. Di Stefano toucher du doigt (1502).
- doisil, n. m. payer au douzil loc. verb. "payer comptant (en parlant du vin consommé à la taverne)": 1412 « Ont ordenné que dores en avant chacun qui yra boire a la taverne paie au douzil [...], afin d'eschiver les noizes, dommages et inconveniens qui s'en pourraient ensuivre » (AHSA 32, 6). Locution, citée par Musset, absente des autres dictionnaires consultés, y compris FEW 3, 171b, DUCICULUS.
- doloire n. f. "hache de tonnelier": 1412 voir s.v. chien. Si le type doloire est attesté dp. ca 1150 au sens de "hache, outil de charpentier", il ne l'est qu'en 1481 au sens de "outil de tonnelier" (TLF); Gdf (ca 1160, comme outil de charpentier); DMF (1389, comme outil de charpentier); FEW 3, 116b, DOLARE (1586).
- doridier n. m. "orfèvre": 1376 « Guagea l'amande André Eschet, doridier» (AHSA 24, 203); 1411 « Au jour duy, Adam, le doridier, s'est mis a l'ordennance de la court pour avoir fait metre en la rue devant l'eschevinage certaines ordures punaises tellement que personne ne pouvait durer devant l'eschevinage» (AHSA 26, 332); 1419 « A Adam La Carriere, doridier, soixante souls tournois pour la valeur et façon* d'une

- arbaleste d'argent a donner a celui qui aura le pris des compaignons arbalestriers de la ville, LX s. t.» (AHSA 32, 297). Premières attestations par rapport aux données de Musset (1472 dorider), de Gdf et de FEW (1545); Ø DMF; FEW 25, 1028b, AURUM.
- doublet n. m. "bissac": 1410 « un doublet en quoy il avoit draps, linges et autres choses qui bien povoient valoir la somme de vint soulz » (AHSA 26, 308). Première attestation de ce sens, représenté à l'époque moderne de la Vendée à la Saintonge; Musset (indique la référence de cet exemple sans le citer); Ø Gdf et DMF; FEW 3, 186a, DUPLUS.
- drapille n. f. "habits, linge": 1390 « ledit Simon s'en entra [...] pour embler certaine drapilhe, et en aporta une coyte, un coissin de plume, une cuverte et trois hussiouls » (AHSA 24, 349); 1392 « Que l'on escripvit au roy nostre sire et a nos seigneurs de France [...] qu'il leur plaise nous donner et octroier une letre de grace comme nulle prise de blé, vin, foin et drapilhe ne autre chose ne soit faite en ceste ville sans la volonté des habitans, et a bon pris » (AHSA 24, 383). Première attestation par rapport aux données de DMF (1461-1462); Gdf (15° s.); FEW 3, 155b, drappus (mfr.).
- échafaud n. m. "encorbellement (?)": 1550 «en icelle [rue] y a des maisons qui sont advancees bien fort qu'on appelle eschaffault et y faict merveilleusement obscur» (AN, JJ 260, n° 32, f. 17). Sens absent de Gdf, DMF et FEW 2, 487a, *CATAFALICUM.
- échelon n. m. "barreau (de ridelle)": 1380 «le dit Chevalier [...] tenoit en sa main par contenance un eschillon de charrette » (AN, JJ 116, n° 257, f. 154). Gdf (1425); sens absent de DMF; FEW 11, 267b, SCALA (1877).
- écorcherie n. f. "dépeçage d'un animal de boucherie; par métonymie abattoir": 1423 voir s.v. tuerie. Attestation intéressante de ce terme par rapport aux données de DMF (ca 1370-1407, à propos d'une personne écorchée vive); celles de TLF (av. 1320), Gdf (1350; repris dans FEW) et DMF (1417) illustrent le sens métonymique "abattoir"; FEW 3, 282a, *EXCORTICARE.
- écrou n. m. ou f. "pièce percée d'un trou fileté dans lequel s'engage le pas d'une vis": 1332 « une vis* a treuyl de XII piez de lonc et de une espans de fornete [?] avecques l'escrous » (AHSA 24, 74); 1406 voir s.v. jumelle. Le terme est attesté à la fin du 13° s. sous la forme escroe f. (FEW repris dans TLF), mais c'est ici la première attestation (vérifiée sur le ms.) de son emploi à propos d'une vis de pressoir par rapport aux données de Gdf (1392-1400, à Orléans); emploi absent de DMF; FEW 11, 340b, SCROFA.
- émaner v. intr. "provenir de (en parlant d'un écrit)": 1375 « si comme il raporte par deux memoires emanez de la court de siens ["céans"] » (AHSA 24, 196). Premières attestations par rapport aux données de TLF (1456); DMF (1496; 1453-1457 au part. passé/adj.); FEW 3, 216b, EMANARE.
- enchère n. f. folle enchere loc. nom. f. "différence entre le prix offert en dernier et que l'on ne peut pas payer et celui offert par l'avant-dernier offrant, et que le dernier offrant doit payer pour se libérer de ses obligations": 1399 « S'ensuyvent les delays faiz des foles enchieres le XXII^e jour du mois de septembre. Jehan de Saumur delaissa une enchiere de vint soulz, Jehan Chauveau delaissa une autre enchere de vint soulz »

- (AHSA 26, 115); 1383 ou 1403 « et paieront leur fole enchere » (AHSA 24, 289; l'incertitude de la date est due au mauvais état du document). Premières attestations par rapport aux données de FEW (15° s.); Ø DMF et Gdf; TLF (non daté); FEW 2, 441b, CARUS.
- enchérisseur ln. m. fol encherisseur loc. nom. m. "celui qui fait une folle enchère": 1383 ou 1403 «Et la ferme sera delivree au [...] que le fol encherisseur l'aura encherie » (AHSA 24, 289; l'incertitude de la date est due au mauvais état du document et le «[...]» reproduit le texte de l'éditeur). Cf. Gdf (1383, d'une autre source, repris dans FEW 2, 441b, CARUS).
- enrocher v. tr. "mettre (du vin) en cave": 1417 « A Pierre Chevalier, de Voissay, la somme de trois souls quatre deniers pour avoir enroché du vin et pour adouber* la futaille a mectre l'aigrest » (AHSA 32, 228). Première attestation de ce sens par rapport aux données de Gdf (1465, à La Rochelle; repris par FEW et DMF). Dérivé sur roche "cave" attesté, surtout dans l'Ouest, en afr. (ca 1210) et mfr., ainsi en 1406 à St-Jean-d'Angély « En la roche, deux pipes de vin [...] et un tonneau » (AHSA 26, 247); FEW 10, 440a, *ROCCA.
- entier adj. "non châtré (d'un animal mâle)": 1390 « un cheval bayart antier » (AHSA 24, 335). Première attestation par rapport aux données de FEW (Montaigne); sens absent de DMF et Gdf; TLF (non daté); FEW 4, 734b, INTEGER.
- escabeau n. m. "siège individuel sans bras ni dossier, tabouret": 1397 « une table et deux eschebaux et deux petites formes pour manger » (ASHA 26, 89); 1406 s.v. fonsure.

 Première attestation par rapport aux données de DMF (1456); FEW 11, 260a, SCABELLUM (1471); Gdf (1472).
- escabousseur n. m. (exemple définitoire): 1391 n. st. «ledit Marot [...] dist moult felonnessement: "Tu aussi deis hier a ma femme que je estoie escabousseur", qui vault a dire ou païs d'Aunis trompeur de gens » (AN, JJ 140, n° 22, p. 21; lettre de rémission concernant Richard Barteau, de Bourgneuf-d'Aunis). Hapax enregistré dans Gdf (1380, date erronée reprise par DMF) et DuCange 3, 293c, s.v. escabotum; FEW 22/1, 138b (Aunis, 1390).
- esclaire n. f. "petite fenêtre": 1425 « une fenestre ou esclaire qu'ilz ont nagueres fait faire en la redification d'un mur d'une petite maison » (AHSA 32, 403). Jalon entre une attestation de 1325 "soupirail" (Gdf) et une autre de 1490 "lucarne" (FEW); sens absent de DMF; FEW 3, 275a, *EXCLARIARE.
- escopasse n. f. "souquenille": 1481 « et print et vesti le dit Bernart Grant Jehan une escopasse de toille» (AN, JJ 207, n° 114, f. 56v°). Hapax (mal) cité dans Gdf (repris dans FEW); Ø DMF; FEW 21, 518b 'blouse'.
- [esteguet] n. m. "garde de nuit aux abords de la ville". Synon. guet de dehors (en 1410, AHSA 26, 278): 1375 « Tous sont d'assentement que l'on facet l'estiguet par ordenance de la ville et en oustre que l'on met chescune nuyt deux homes, un de soir [sic] et l'autre devers le matin, aux despens de la ville » (AHSA 24, 189); 1379 « l'on fera les estigaitz par la manere qu'on le soloit fere » (AHSA 24, 222); 1380 « que l'on facet l'estigait de bourgeois alentour de la ville, c'est assavoir deux homes devers le soir et deux devers le matin » (AHSA 24, 236); 1381 voir s.v. dégagner; 1412 « Lesquelx ont ordenné que chacun face a la garde de la ville obeissance, c'est assavoir au guet, rereguet, esteguet et garde portes*, ainsi qu'il leur sera commandé » (AHSA 32, 4);

- 1416 « Ont ordenné faire estiguet a pié et a cheval par nuit a l'environ de ladite ville » (AHSA 32, 165). Premières attestations par rapport aux données de FEW (1567, en Gascogne). Noter que rereguet "(synon. de reguet)" est attesté depuis 1357 (Poitou, v. Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. 8, 4° s., 3° trim. 1965, 187); 1361 (à Tours, FEW); 1384 (non localisé, Gdf); Ø DMF; FEW 17, 455a (et 453a pour rereguet), *WAHTA.
- estropiat n. m. "infirme": 1556 « led. Jehan rendu stropiat du bras gauche » (AN, JJ 263, n° 463, f. 383v°). Première attestation de cette forme par rapport aux données de TLF (1580, Montaigne, dans Hu; repris dans FEW 13/2, 443a, TURPIS) et Gdf (1592, Montluc); Ø DMF.
- étanche adj. "qui ne laisse pas passer les liquides (*ici* le vin, en parlant d'un tonneau)": 1411 voir s.v. barré. Première attestation de cet emploi par rapport aux données de TLF (où il n'est pas daté, mais qui indique 13° s. en parlant d'une chaussée et 1394 en parlant d'un bateau); DMF 1400-1403 (en parlant d'une embarcation); FEW 12, 231b-232a, *STANTICARE.
- étancher v. tr. "suspendre la vente (du vin, dans une taverne)": 1379 voir s.v. bandon; 1426 « quant ils voudront mestre vin a taverne et quant ils l'estancheront, qu'ilz appellent ledit commis sur paine d'amande » (AHSA 32, 185). Déjà attesté en afr. (estanchier, 1260 dans FEW 12, 233b, *STANTICARE); ajouter à DMF s.v. étancher où ce sens manque (cf. ibid. étanche²).
- éventail n. m. "auvent (?)": 1406 « que l'on facet crier par les quatre lieux acostumez a faire criz, et aussi a l'evantailh a l'eglise, que l'ouvrage [...] est a bailher a priffait » (AHSA 26, 177). On peut penser qu'il s'agit ici d'un auvent situé à l'entrée du porche (cette petite construction, habituellement sous le nom régional de ballet) est caractéristique de plusieurs églises romanes poitevino-saintongeaises). Sens absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 14, 266b-267a VENTUS.
- exhiber v. tr. "produire en justice": 1332 «si mestre Bernard de Marteau ne veult exhiber le testament contenant la clause de la collacion de la chappelle de l'aumonerie » (AHSA 24, 69); 1376 «exiber la grace ou les graces par lesquelles li ou autres ont levé, par le temps passé, le vintiesme des danreez que les habitanz de cette ville ont fait passer et repasser par davant Soubize » (AHSA 24, 164). Ces attestions précisent et améliorent les données de GdfC (14° s.; repris par TLF) et DMF (1391-1392); FEW 3, 294b, exhibere (dp. 13° s. [?]).
- exhibiteur n. m. "celui qui présente (un document)": 1363 « nos vrais et loiaux procureur et messager especiaux [...], exibiteurs de ces presentes [lettres] » (AHSA 24, 204). Première attestation par rapport aux données de FEW 3, 294b, exhibere (1907); Ø Gdf, DMF et TLF.
- fabriqueur n. m. "membre d'une fabrique, marguillier": 1390 « l'evesque de Xaintes [...] veult metre fabriqueurs des gens, et aux despens de ceste ville, en l'eglise monsieur Saint Jehan, laquelle chose ne fut onques faite ne acostumee » (AHSA 24, 341). Première attestation par rapport aux données des dictionnaires: Musset (1458 fabricquers pl.); DMF (1462); FEW 3, 343a, FABRICA (BouchetSérées; Cotgrave 1611); Ø Gdf. Ce dérivé sur fabrique semble avoir eu un ancrage régional occidental (Poitou et Saintonge).
- façon n. f. 1. "travail d'une personne, notamment d'un artisan, qui met en œuvre une matière, qui met quelque chose en forme": 1332 « Comme P. Roy, de La Faoyle,

- demandast contre G. Langles li estre sastifet de la fasson de L tonneaux a fuer de xvIII de. la piece, ledit. Guill. excepta que par convenances faiz il devoit prendre en paiement desdits tonneaux a fuer de IX t. la piece, tant il fut paié de la fasson [...]/[XII sous dus a Julien Doysse, clerc] de fasson et de seaus de letres sellees du scel le roy/[...] fasson d'une huisserie » (AHSA 24, 63-64, 72 et 83); 1376 voir s.v. doridier; 1419 voir s.v. doridier. Première attestation par rapport aux données de TLF (1377). 2. "pratique culturale (de la vigne)": ca 1384 « ledit [prestre] fera faire ladite vigne chascun an des fassons qui s'ensuyvent, c'est assavoir: dechausser, tailher, foncer*, biner et entre deux ans une fois rebiner en bonnes et droytes fayssons » (AHSA 24, 292). Première attestation par rapport aux données de FEW 3, 359 FACTIO (1606) et de Musset (18° s.).
- fangis n. m. "bourbier": 1391 n. st. «un fangis qui estoit près d'illec ou quel avoit grant quantité de pierres » (AN, JJ 140, n° 22, 21-22; lettre de rémission en faveur de Richard Barteau, de Bourgneuf-d'Aunis). Une seule autre attestation de cette forme en afr. a été relevée dans FEW 3, 410b, *FANGA (1300); Ø Gdf, DMF et TLF.
- fardeliere adj. f. corde fardeliere loc. nom. f. "corde qui sert à lier des paquets, des ballots": 1426 «six braces et demie de cordes fardellieres» (AHSA 32, 408). Absent des dictionnaires consultés; aj. à FEW 19, 44a FARDA, auprès d'apr. fardeladiera "corde" (1376).
- fauchable adj. "susceptible d'être fauché (d'un pré)": 1496 « certaine piece de pré ou marays faulchable parçonnierement* par indivis » (AN, JJ 227, n° 253, f. 131v°). Cette attestation, bien que tardive par rapport aux données de Gdf (1279-1418) et de DMF (1387), élargit l'aire du mot que ce dernier indique seulement en « Picardie, Normandie, anglo-normand »; FEW 3, 378a, *FALCARE (1700).
- fendeur n. m. fendeur d'oisil loc. nom. m. "celui qui fend (et vend) de l'osier": 1374 « Guaga l'amande Margarite Lescardeuse de ce qu'elle avoit vendu a Amoins, fendeur d'oysilh [voir oisil], drap de layne mauvaix, lequel n'estoit mie faux més n'estoit pas bon et marchant » (AHSA 24, 174). Première attestation par rapport aux données de DMF (1403), FEW (même texte de 1403; repris dans TLF); FEW 3, 549b, FINDERE. Il faut sans doute lire dans ce passage l'escardeuse "la cardeuse"; attesté en 1373 (Gdf), le type escardeur est représenté à l'époque moderne en Poitou et Saintonge (FEW 2, 370b, CARDUUS).
- fermement n. m. "moment où l'on ferme (une porte), fermeture": 1395 « et iceulx homes et gardes ne partiront point de ladite garde dés la porte uvrant jusques au frememant » (AHSA 24, 423). Première attestation par rapport aux données de FEW (1549); Ø Gdf, DMF; FEW 3, 573b FIRMARE.
- fermeral n. m. "celui qui attribue une ferme": 1385 « lesdiz fermiers ont paié a messieurs le maire et ses fermeraux quatre vins sept livres dix soulz » (AHSA 24, 311). Dérivé sur fermer "fermier", avec le suffixe -al; absent des dictionnaires consultés, y compris FEW s.v. FIRMARE.
- fermeur n. m. "celui qui prend à ferme (une taxe), fermier": 1375 « Que tout home qui metra vin a taverne sans congié des fermeurs du souchet paiera de payne pour pipe cinq soulz et pour tonneau dix soulz » (AHSA 24, 162). Cette variante de fermier, dérivée sur ferme, est absente des dictionnaires consultés, y compris FEW s.v. FIRMARE.

- ferrasse n. f. "morceau de fer (peut-être ici, bandage en fer d'une roue)": 1375 « courves, cloux et ferrasses qui ont été teneues de certains chariots » (AHSA 24, 188). Sens absent des dictionnaires consultés; à rapprocher, pour le sens, de ferrage "garniture de fer d'une roue" (attesté ca 1395, TLF); aj. à FEW 3, 472a, FERRUM.
- feuille n. f. "rameau de feuillage servant d'enseigne à un cabaret": 1379 voir s.v. bandon.

 Emploi absent des dictionnaires consultés; cf. FEW vendre a la feuillée "vendre en détail (du vin, se dit de ceux qui ont attaché à leur maison, pour enseigne, un rameau de verdure)" (1807, Lorraine); aj. à FEW 3, 679b, FOLIUM.
- feuillet n. m. "scie": 1412 voir s.v. chien. Première attestation (citée dans Musset) de ce sens, représenté à l'époque moderne dans deux aires: Ouest (Poitou, Aunis et Saintonge) et plus à l'Est (Allier, Yonne, Franche-Comté); sens absent de DMF et Gdf; FEW 3, 684a, FOLIUM (Bab. [1663]).
- fiche n. f. 1. "pic de fer, ou pieu en bois emmanché à une ferrure, à pointe renflée, pour planter la vigne": 1404 « une fiche ferree dont l'en plente la vigne au païs » (AHP 26, 45); 1413 « un grant instrument appellé fiche a quoy on plante les vignes en la dicte ysle de Ré. [...] icelle fiche qui est instrument grant et pesant [...] et dist au petit bergier qu'il la portast [...] ce que ne pot faire icelui petit bergier pour sa jeunesse » (AN, JJ 167, n° 167, p. 254). La seconde date (1413) a été retenue dans FEW et TLF (d'après Gdf) et la première dans DMF (1404); FEW 3, 506b, *FIGICARE. 2. "petite perche": 1490 « une fiche ou baston duquel on tendoit lesd. bourgnons ["nasses"] » (AN, JJ 220, n° 300, f. 168). Sens absent des dictionnaires consultés, y compris FEW loc. cit.
- fil n. m. fil de Hongrie loc. nom. m. "variété de fil": 1425 «un eschevea de fil blan de ongrie » (AHSA 32, 408). Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 3, FILUM.
- flotteur n. m. "celui qui travaille au flottage des bois": 1332 « Colin Le Floteur » (AHSA 24, 88; considéré comme un nom propre par l'éd.). GdfC (1415, repris dans FEW 5/2, 150b, *FLOT-, DMF et TLF).
- fonçaille n. f. "lamelle de bois utilisé pour les fonds de tonneau": 1332 «*VII cens de fonsaille* » (AHSA 24, 89). Gdf (1588); FEW 3, 870a, FUNDUS (1743); Musset (fin 18° s. et début 19° s.); Ø DMF.
- foncer v. tr. "défoncer (un terrain)": ca 1384 voir s.v. façon. Sens attesté à l'époque moderne en Anjou (FEW 3, 876a, FUNDUS).
- fonsure n. f. "cadre de lit en bois, châlit": 1406 « En la grant salle basse de l'hostel [...], une table, deux eschaviaux, une fonsure [...]. / En ladite chambre, une table, deux eschaviaux, une fonsure [...]. En la chambre dessuz la rue, deux couches de pluime telles quelles, deux coytes pointes et deux darges de fasson du pays et une fonsure » (ASHA 26, 245 et 246; dans les trois cas, l'éd. a lu fonsine ou fonzine). Gdf (1516); cf. DMF foncure; FEW 3, 870a, FUNDUS (Trév 1743 fonsure).
- forcis n. "attentat à la pudeur, viol": 1390 «Jehan Buren [...] avoit esté priz la vigilhe de Saint Jehan dernier passé, par nuyt, au simetiere de Saint Jehan, par Estene Brun, prevost fermer de ladite ville, par soupesson de forssis d'une filhe » (AHSA 24, 351).

 Ce dérivé de mfr. forcer "violer" (DMF) est absent des dictionnaires consultés, y compris FEW s.v. *FORTIARE.

- forge n. f. forge de faux loc. nom. "petite enclume portative pour battre la faux": 1448 « une forge de faulx a fauchier que la dicte disoit qui leur avoit esté emblee » (AN, JJ 179, n° 108, f. 57v°). Sens absent de Gdf et DMF; FEW 3, 342b, FABRICA (fin 19e s.).
- fossé n. m. "petit cours d'eau ou canal navigable": 1345 « deux sols tournois que l'on y prenoit de chascun tonneau de vin qui estoit chargé en ycelui port, esdiz chanaux, fossez et conduiz*» (AHSA 24, 128). Absent en ce sens des dictionnaires consultés, y compris FEW s.v. fossatum; RézOuest 1984; RézVendée 2012.
- fourchet n. m. "fourche à deux dents": 1460 « l'un d'eulx [...] lui donna de son fourchet sur les doiz si grant coup qu'il lui rompy les ongles de la main » (AN, JJ 190, n° 187, f. 163). Première attestation de cette forme par rapport aux données du FEW, qui ne l'a pas relevée pas dans l'Ouest (dp. 1872, Lar); Ø DMF; cf. Gdf forchel, fourchel "bâton fourchu; FEW 3, 884b, furca.
- fourniou n. m. "fournil": 1375 voir s.v. tape; 1410 « entre le forniou de ladite Jehanne et la maison de Penot Cousson » (AHSA 26, 288). Variante régionale de fournil (lequel est attesté depuis la fin du 13° s.), représentée à l'époque moderne en Poitou, Aunis et Saintonge; Musset renvoie au texte de 1410, sans le citer; Pignon 351 et 466; FEW 3, 904b, FURNUS.
- fretailler v. tr. "garnir (un vêtement) d'ornements": 1415 «il li avoit baillé a faire trois veques (?) et deux grans chaperons doublés de drap, et lui commanda que lesdiz veques fussent fretailhees a grans fretaillheures [voir fretaillure] doubles » (AHSA 32, 138). Première attestation de cette forme par rapport aux données de Gdf (15°s.; fortailler 1386 "tailler trop abondamment", repris dans FEW); cf. DMF fretaillé "garni de menus ornements" (dp. ca 1448-1478); Musset feurtaillé "déchiqueté, dentelé"; FEW 13/1, 49a, TALIARE.
- fretaillure n. f. "ornement d'un vêtement": 1415 voir s.v. fretailler. Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW s.v. TALIARE.
- frette n. f. "jeune branche de châtaignier fendue en deux pour faire des cercles de barrique et que l'on vendait en bottes": 1374 voir s.v. oisil; 1392 «les officiers qui ont le regart sur les chars, poissons, frete [...] et autres marchandises » (AHSA 24, 377); 1419 «Perrin Proux, de Maseray, a esté retenu en amande vers la court pour avoir mis en vente, le jour de la foire de Saint Jean decollaisse, frette qui n'estoit pas liee comme il est ordenné d'ancienneté » (AHSA 32, 292). Première attestation par rapport aux données de Musset (1478) de ce terme représenté à l'époque moderne en Poitou et Saintonge; sens non dégagé dans Gdf, DMF et FEW 3, 754a, FRANGERE et 15/2, 122a *FETUR.
- frontière n. f. être assis en frontière loc. verb. "être en limite du territoire ennemi": 1351 «ladite ville [Saint Jean-d'Angély] est assise en frontière » (ASHA 24, 137) || être en frontière de guerre/en la frontière des ennemis loc. verb. "id." 1381 «ladite ville est en frontere de guerre [...] / [...] ladite ville qui est en la frontière des ennemis » (ASHA 24, 280 et 286). DMF estre en frontière(s) (1440 et 1442); loc. absentes de FEW 3, 821a, FRONS².
- fruitaille n. f. sg. (collectif) "des fruits": 1383 « Guagea l'amande la femme P. Roy pour ce qu'elle avoit achapté fruistailhe et potage pour revendre avant heure dehue » (AHSA 24, 306); 1406 « Jehan Douce et [...] Jehan Vallet [...], qui estoient accusez d'avoir laissé les murs de la ville ou ils fasoient le regait* pour aler au vergier de Boursiquaut

- querre frustailhe par nuit» (AHSA 26, 226). Premières attestations par rapport aux données de Gdf (15° s., repris dans FEW 3, 824a FRUCTUS).
- fuster v. tr. "battre (de verges), fouetter": 1332 «jugez et condepnez a porter les grifes [voir griffe] par la lengue et a estre fruytez par tous les quarrefours de ceste ville» (AHSA 24, 110); 1335 «Hilaire Renardele fut jugee a fruyter» (ASHA 24, 102); 1395 «battu et fruisté de verges» (AHSA 24, 438); 1417 «elle sera frustree [sic] et batue» (AHSA 26, 73). Plusieurs exemples, tirés des registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély, sont cités par Gdf s.v. fuster (1332). La forme fuster est attestée depuis l'afr.; FEW, 3, 917a, FUSTIS, qui considère la variante fr- d'origine obscure, ne l'enregistre qu'en apr.
- galon n. m. "ruban de tissu": 1332 «Johane [...] acheta de Robbert Raufie galons pour les filles dudit Bernard» (AHSA 24, 61). Première attestation par rapport aux données de FEW (1379; repris dans TLF) et de GdfC (Cotgrave); Ø DMF; FEW 17, 477a, WALA.
- garde-porte n. 1. N. f. "garde que l'on fait aux portes d'une ville": 1374 voir s.v. recherche; 1375 voir s.v. reguet; 1380 « Lesqueux sont d'assentement que l'on facet la meilheur garde aux gais, regaix [voir reguet] et garde portes et la plus proufitable que l'on pourra, et que chescun y soit en sa personne ou qu'il y mette bonne persone et suffisante » (AHSA 24, 234); 1380 voir s.v. recherche; 1381 voir s.v. dégagner. Premières attestations par rapport aux données de Gdf (1419), auquel renvoie le DMF. 2. N. m. "celui qui garde la porte d'une ville": 1397 « Jehan Chollet, garde porte pour Pierre du Meslier » (AHSA 26, 27). Première attestation par rapport aux données de DMF (ca 1450) et de FEW (16° s.); FEW 17, 519b, *WARDÔN (où la référence à Gdf pour le sens 2 supra est une erreur).
- garieur n. m. "garant, répondant": 1374 « et a requis Jehan la corte delacion de avoir ses garieurs a duy en sept jours » (AHSA 24, 181). Première attestation de ce terme par rapport aux donnnées de Gdf (1388; repris dans FEW, qui ne le mentionne qu'en Poitou et Saintonge); DMF ne le signale qu'en Anjou-Maine (1437) et en Poitou (ca 1451-1454); FEW 17, 527a, *WARJAN.
- garnison n. f. "équipement (d'un pressoir)": 1321 «cuves, anceres, tonnes et autres appartenances a garnizon de troil» (ASHA 12, 234). Première attestation par rapport aux données de DMF (ca 1360-1365); Gdf (2° m. 14° s.); FEW 17, 531b, *WARNJAN (2° m. 14° s.).
- gesteur n. m. "commissaire, délégué": 1381 « par ces presentes faisons, constituons et establissons [...] nos procureurs, gesteurs, negocieurs*, sindix generaulx et messagers especiaulx » (AHSA 24, 275). Première attestation par rapport aux données de Gdf (1517); sens absent de DMF; terme à ajouter à FEW 4, 119a, GERERE.
- gibecier n. m. "bourse attachée à la ceinture": 1332 « item avoit a ladite seinture un gilbecier [sic] » (AHSA 24, 105). Première attestation par rapport aux données de Gdf (1372, repris dans FEW) et de DMF (1457); FEW 16, 1b, *GABAITI.
- girouette n. f. "flèche, banderole mobile au sommet d'une construction, qui tourne au vent": 1414 « pour grans clous a claver [...] audit pillori et pour la girouette sur ledit pillori » (AHSA 32, 111). Première attestation par rapport aux données de TLF (1501); GdfC (1501, repris dans TLF); forme absente de DMF; FEW 17, 421a, VEDR-VITI (1509).

- goronnante adj. f. truie goronnante loc. nom. f. "truie sur le point de mettre bas ou qui a des petits": 1426 « L'on fait assavoir a tous, de par monseigneur le maire, que nul ne soit si ardi de tenir truies goronnans en la ville, mais les mectet incontinent hors, sur paine de les perdre et d'estre abandonnees » (AHSA 32, 421). Première attestation (citée par Musset) de ce mot, représenté à l'époque moderne dans une aire compacte (Anjou, Poitou, Saintonge); FEW 4, 196a, GORR- (« Aun. saint. »).
- greler v. tr. "tamiser, cribler": 1414 « greler le sable » (AHSA 32, 113). Première attestation (citée par Musset) par rapport aux données de FEW (Cotgrave 1611 guerler) de ce mot de l'Ouest, représenté à l'époque moderne du Maine à la Saintonge; Ø Gdf et DMF; FEW 2, 1292b, CRATIS.
- grènetier n. m. "celui qui fait le commerce des grains": 1421 « defense a Pierre Bidaut [...] et a touz autres mosniers et valez de mosniers qu'ilz ne soient tant hardiz de traire ni de faire traire nuls blez de ladite ville, qui soient a grenotiers, pour les mener hors » (AHSA 32, 316); 1425 « la femme de Pinea le grenotier » (AHSA 32, 401).

 Premières attestations de la forme grenotier (absente de DMF) par rapport aux données de TLF (grenotier 1484 en Saintonge, d'après Musset); déjà en 1383 dans les Archives historiques du Maine 5 (1905) 292; FEW 4, 229a GRANUM (1484).
- griffes n. f. pl. "instrument de torture qui maintenait la langue hors de la bouche" (définition de l'éditeur): 1332 voir s.v. fuster. Première attestation par rapport aux données de Gdf (1545 "nom de divers outils, instruments, pièces en forme de griffe"; repris par TLF); sens absent de DMF; FEW 16, 77, *GRÎPAN.
- griffon adj. "à poils longs et broussailleux (?)": 1395 « un cheval griffon a longue couhe ».

 Emploi absent des dictionnaires consultés, y compris FEW s.v. GRYPHUS.
- grignon n. m. "partie croustillante du pain; pain (croustillant)": 1531 voir s.v. lune. Première attestation de ce sens, par rapport aux données de TLF (1553, Ronsard); Ø DMF; FEW 16, 69b-70a, GRÎNAN ("entamure d'un pain" 1568).
- guigne n. f. "fruit du guignier": 1383 « Le xe jour de juign, guagea l'amande la Gachete pour ce qu'elle avoit achapté avant heure guygnes, pezeas et autres denrees pour revendre, taxee a xxv soulz » (AHSA 24, 306). Première attestation (citée par Musset) de ce mot, par rapport aux données de TLF (ca 1393 guine; 1563 guigne B. Palissy). DMF (ca 1392-1394); FEW 17, 581a, *wihsila. Concernant pezeas "pois", dans l'exemple, on notera qu'en dehors de la forme pesels pl. attestée en judéofr. (FEW), l'attestation la plus ancienne de ce mot, bien représenté dans la région à l'époque moderne (notamment au sens de "haricot sec", ALO 267), est fournie par Musset (peseau 1373); Gdf (pezeaux 1477, repris dans FEW 8, 607a, PISUM).
- guignier n. m. "variété de cerisier qui produit des guignes": 1457 «un arbre estant oudit vergier, autrement selon le langage du païs appellé guignier» (AN, JJ 187, n° 276, f. 148). Première attestation en français par rapport aux données de DMF (1494, André de La Vigne) et TLF (1508, dans l'Eure, repris de FEW; 1539, RLIR 1977, 425); FEW 17, 581b, *WIHSILA.
- haut adj. haut d'esprit loc. adj. "prétentieux, arrogant": 1556 « Lesquelz Morineau et complices, hault d'esprit et violans » (AN, JJ 263, n° 469, f. 383). Non retrouvé dans les dictionnaires consultés.

- impéritie n. f. "inaptitude physique, incapacité": 1405 « Sont d'assentement que Giraut Vaudoin sera et demourra franc du guet, pour l'impericie de luy, et en aura letre » (ASHA 26, 137). Première attestation par rapport à GdfC (ca 1490, repris dans TLF et DMF); FEW 4, 587b, IMPERITUS.
- indicion n. f. premiere/seconde, etc. indicion "première/seconde, etc. année (de l'exercice d'une charge)": 1381 « Ces choses furent faites l'an, le moys, le jour, heure et lieu que dessus [...], la quinte indicion en pontifficat de trés saint peir en Cripst mons. Clemens pape VII^e » (AHSA 24, 285). Sens absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 4, 644b, INDICERE; Clément VII fut pape en Avignon de 1378 à 1394.
- instigation n. f. "incitation, influence qui pousse à agir": 1328 « ladite Johanne [...] avoit faite ladite complainte et denunciacion encontre ledit Guillaume de Paris pour paour et pour les menaces que li avoit fait et donné ledit Guillaume Sarpaut et a sa instigation, et si ne fust pas l'instigation et menaces dudit Guillaume Sarpaut, ladite feme non heust point fait de complainte ne n'eust rien denuncié » (AHSA 24, 44). Première attestation par rapport aux données de Gdf (1332; repris dans TLF) et de DMF (ca 1370); FEW 4, 723a, INSTIGARE.
- instituer qqn son heritier v. tr. "faire de qqn son héritier, par testament": 1412 «ledit deffunt en son testament avoit cognu Jehanne Vignere, sa cousine et parente, et institué son heritiere comme par le testament apparoissoit » (AHSA 26, 339). Première attestation de cet emploi par rapport aux données de DMF (1486-1488) et de FEW (1552, repris dans TLF); emploi absent de Gdf; FEW 4, 724a, INSTITUERE.
- jointer v. tr. "jointoyer (un mur)": 1412 « reparer, jointer et afeter les murs et tours du quartier de la porte de Mastaz » (AHSA 32, 12). Première attestation par rapport aux données de FEW (1471 le jointoyé s. m.; repris dans TLF); Ø Gdf et DMF; FEW 5, 69a, JUNGERE.
- jumelle n. f. pl. "pièces de bois symétriques qu'on utlise dans un pressoir": 1406 « La mait du treuilh pour fouler vendange, garnie de gemelles, vix [voir vis], escrouhe [voir ecrou], fourche et chevilhe de fer » (AHSA 26, 247). Déjà attesté à Orléans en 1402-1403 (GdfC; repris, sans indication précise de sens, dans DMF), ce sens est représenté à l'époque moderne en Basse-Normandie, Anjou et Saintonge; Musset gemelles (milieu 18e s.); FEW 4, 91a, GEMELLUS. Noter par ailleurs que mait "cuve du pressoir", attesté depuis le 11e s., est représenté à l'époque moderne en diverses régions, notamment en Saintonge (FEW); Ø DMF; FEW 6/1, 27a, MAGIS.
- *jurée* n. f. "bourgeoise d'une commune": 1376 voir s.v. *tape*. Emploi féminin non relevé en ce sens dans les dictionnaires consultés, y compris FEW, où il est à ajouter s.v. Jurare.
- lest n. m. "poids dont on charge un navire pour en assurer la stabilité quand il ne transporte pas de fret": 1345 « le lest des nefs [...], c'est assavoir la charge des chaillous, gravois, sablon et autres choses que l'en y met pour elles soustenir en mer quant elles n'aportent marchandises » (AHSA 24, 126-127). Première attestation par rapport aux données de DMF (1416-1418), de JalN (1468), et de TLF (1473); FEW 16, 445b, LAST.
- lignager, -ere n. "personne de même lignage, parent": 1381 «les lignagers appellez a ceu ont monstré excusacion pour quoy la tutelle de ladite pupille ne leur devoit estre

- bailhee » (AHSA 24, 250). Première attestation par rapport aux données de DMF (1386-1389), FEW (1411, repris par TLF) et Gdf (1604); FEW 5, 353b, LINEA.
- lit n. m. estre au lit de la mort loc. verb. "être mourant": 1390 « quant ledit Garderon, son feu seigneur, estoit au lit de la mort» (AHSA 24, 352). Première attestation par rapport aux données de DMF (ca 1392-1394) et de FEW; Ø Gdf; FEW 6/3, 141b, MORS (Rich 1680-Ac 1878).
- livrage n. m. "livraison (d'une marchandise)": 1331 «final compte fait sur lyvrage de vins» (AHSA 24, 64). Première attestation par rapport aux données du DMF (1387-1388), d'un sens toujours représenté en Saintonge à l'époque moderne (Musset, 1794); FEW 5, 302b, LIVRARE.
- lune n. f. 1. "tache de poils, de couleur différente du reste de la robe, sur le front (d'un cheval)": 1406 «un cheval bayart ["bai"] o longue couhe et o une lune au front» (AHSA 26, 248). Sens absent des dictionnaires consultés, mais FEW indique le dérivé lunot (et variantes), signalé aussi dans Musset "homme ou animal marqué à la tête, qui a les cheveux ou le poil de couleur différente, en forme de lune"; Ø Gdf et DMF; FEW 5, 448a, Luna. 2. vin de la lune loc. nom. "vin fait avec des raisins volés nuitamment" | faire du vin de lune loc. verb. "faire du vin avec des raisins volés nuitamment": 1531 «André Neautmain [...] se adressa ausd. supplians leur demandent par parolles irritantes si le vin de la lune estoit tantoust bon. Auquel ledit Cothier, suppliant, dist que n'avoit point fait de vin de lune. De rechef leur demanda sy les grignons* du four estoient bons » (AN, JJ 246, n° 294, f. 27v°). Première attestation par rapport aux données de FEW (19° s.), qui relève vin de lune à Blois et en Saintonge; FEW 5, 447a, Luna.
- madrier n. m. "l'une des pièces de bois formant l'assise d'un pressoir": 1374 « doze maders de mait de treuilh, lesquieulx ont esté priz de Yvon Guilhem pour la necessité de la ville, que ilz ly soient rescouz autre doze maders aux despens de la ville, aussi bons [...] et du mesme lonc » (AHSA 24, 154); 1379 « des maders d'une mait de truilh » (AHSA 24, 218). Premières attestations de ce sens par rapport aux données de TLF et DMF (1379 sous la forme madier "pièce de bois faisant partie de la membrure d'une galère et qui s'appuie sur la quille"; 1384 "grosse planche") et de GdfC "planche épaisse" sous la forme madretz pl. (1382); Musset madiers de treuils (1616); Ø DMF; FEW 6/1, 490a, MATERIUM (relève ce sens à Toulouse, à l'époque moderne).
- mai n. m. faire son mai loc. verb. "se livrer à des réjouissances à l'occasion du mois de mai (en parlant d'une corporation)": 1406 voir s.v. Rousons. Emploi absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 6/1, MAIUS.
- mairie n. f. "temps pendant lequel un maire exerce sa charge, mairat": 1357 « Ceu sont les noms de ceus qui furent offissiers en la merie sire Aymar de Marteas, qui fut derrement mere de la commune de Saint Johant d'Angely » (AHSA 24, 111). Première attestation, par rapport aux données de FEW (1680; repris dans TLF); Ø Gdf et DMF; FEW 6/1, 56b, MAJOR.
- manche n. m. manche de pioche "partie en bois, longue et étroite, par laquelle on tient une pioche quand on l'utilise": 1410 « un baston appellé menche de pioche » (AN, JJ 164, n° 293, f. 154). Absent des dictionnaires consultés.

- mardi, n. m. mardi gras loc. nom. m. "mardi qui précède l'entrée en carême"; 1333 «le mardi gras prochain » (AHSA 24, 99); 1406 «le jour du mardi gras prochain venant » (AHSA 26, 169). Premières attestations par rapport aux données de DMF (1479) et de FEW (1552, Rabelais; repris dans TLF); Ø Gdf; FEW 6/1, 378b, MARS.
- marquer v. tr. "faire subir des vexations à qqn, exercer des représailles contre qqn": 1389 «lesdiz supplians qui n'ont bonement de quoy vivre ne d'ou paier les raençons a patis qu'il leur convient faire avec nos ennemiz qui occupent les lieux de Bouteville et de Mortaigne et autres, qui chascun jour les marquent et font guerre » (AHSA 24, 223). Attesté la même année en Périgord (FEW); Ø Gdf, DMF; FEW 16, 527a, *MARKON.
- marrochon n. m. "binette pour sarcler": 1446 «le dit suppliant [...] se baissa pour prendre a terre ung marrochon ou cerclouere » (AN, JJ 178, n° 162, f. 95v°); 1536 « [il] donna seullement ung coup sur la teste de lad. Gaultiere dudit marrochon» (AN, JJ 249B, n° 201, f. 58v°). Le premier exemple constitue la première attestation de ce terme du Centre-Ouest, retenue dans Gdf (repris dans FEW et DMF); aussi en 1534, Rabelais, Gargantua, «des marrochons, des pioches, des cerfouettes» (Œuvres complètes, éd. M. Huchon, Paris, Gallimard, 1994, 70); Musset (Rabelais); FEW 6/1, 376a, MARRA.
- mesee n. f. "réunion hebdomadaire du maire, des conseillers et des pairs de la commune (ici, Saint-Jean-d'Angély)": 1332 «a la prochaine mese» (AHSA 24, 51-52); 1392 voir s.v. branle. Attesté à la même date à Rouen (FEW); Musset (curieusement, le mot n'est défini qu'en référence à La Rochelle); DMF maizée, définit le mot en référence à Rouen avec un seul exemple concernant... St-Jean-d'Angély (1373) et des renvois aventureux au FEW; FEW 6/1, 714b, MENSIS.
- millargeux, -euse "gâté, attaqué par les vers (en parlant de la viande)": 1332 «il avoit vendu [...] char de porc millargouze» (AHSA 24, 77); 1374 « que Jehan Coutetin et Jehan Boueron l'ayné ayent le regart sur toutes les malvaises chars milhargouses et autres et sur tous malvais poissons» (AHSA 24, 153); 1406 «il a vendu chars sallees milhargeuses» (AHSA 26, 223). Attestations qui améliorent et complètent celles de DMF (1372), FEW (1373) et Gdf (1378); cf. en apr. milhargos "ladre, en parlant d'un porc" (FEW); DMF; FEW 6/2, 85a, MILIUM.
- moine n. m. fils/fille de moine loc. nom. "(terme d'injure)": 1408 « ledit M. Raymont a dit en injures a la mere dudit Barilh: "Ton filz est un champiz, fils de moine" » (AHSA 26, 269); 1425 « ladite Jehanne [...] prist un groux baston et de fait en frappa sur ledit Faure tant qu'elle pust, en l'apelant ribaut, paillart, et que sa feme estoit fille de moine » (AHSA 32, 393-394). Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW s.v. FILIA, FILIUM et MONACHUS.
- moinesse n. f. "(terme d'injure)": 1425 voir s.v. putanaille. Attesté comme terme d'injure en 1480 en Poitou (DMF) et déjà en 1423 (non localisé, Gdf; repris dans FEW 6/3, 66b, MONACHUS).
- monde n. m. pour personne du monde loc. adv. "jamais, pour rien au monde": 1496 « Et non obstant ce, lesd. supplians tousjours se deffendoient au mieulx qu'ilz povoient en disant qu'ilz ne enmeneroient point ledit foing ou herbe et qu'il estoit a eulx et qu'ilz ne laisseroient pour personne du monde qu'ils ne l'enmenassent » (AN, JJ 227, n° 253, f. 132). Non retrouvé dans les dictionnaires consultés, y compris FEW 8,

- 270b-271a, PERSONA; le texte porte bien pour personne du monde (et non personne au monde).
- moutarde n. f. "poudre soporifique": 1332 «il li donneroit a manger tele moustarde qu'il l'endormyroit. [...] et quant ils furent a la taberne pour souper, [...] ledit Henri mist en l'escuele ou devoit menger ledit fauconnier de une poudre qu'il portoit» (AHSA 24, 101). Le terme est attesté en 1226 en Normandie au sens de "machination ayant un but coupable" (FEW); l'exemple relevé ici est intéressant pour son sens concret, même s'il est difficile de décider s'il s'agit d'une métaphore ponctuelle ou d'un emploi lexicalisé; Ø DMF; FEW 6/3, 272b, MUSTUM.
- nasilles n. f. pl. "naseaux (du porc)": 1425 «il a vu ledit porc abatu et saignant par les nazilles» (AHSA 32, 403). Première attestation (dont Musset s.v. nazeilles donne seulement la référence) de cet emploi d'un terme signalé comme hapax au 15° s. en parlant des narines d'une personne et en 1545 à propos des naseaux du taureau (FEW); Ø Gdf; DMF 1478 "narines"; FEW 7, 33a, NASUS.

négoce voir ardu

- negocieur n. m. "celui qui est mandaté pour une négociation, négociateur": 1381 voir s.v. gesteur. Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 7, 90a, NEGOTIUM.
- nocs n. m. pl. "fosses de tanneur": 1406 « Est retenu en amende Jehan Fouquaut, cordouanier, de ce que luy ou ses gens ont fait une devalee au terrier de la douhe de la ville, pour prendre l'ayve de la douhe pour mettre a ses noux de cuers, dont il fera fremer ledit pas » (AHSA 26, 156); 1410 « uns nox a taner cuers avec leurs appartenances, assis sur l'eve de la doue de ladite ville » (AHSA 26, 283). Premières attestations de ce type en ce sens, que FEW ne relève qu'en limousin en 1779; Ø DMF; FEW 7, 59a-b, *NAVICA.
- oisil n. m. "osier": 1374 « que Guillaume Roy et Guillaume Brulhat ayent regart sur toutes fausses danrees de marain, de tonneaux, de pipes et si ils sont de loial moison ["capacité"], et sur la frete* et sur l'oisilh» (AHSA 24, 153); 1374 voir s.v. fendeur; 1412 voir s.v. chien. Attesté en Normandie ca 1165 (osil, FEW), ce mot du Grand Ouest est représenté à l'époque moderne du Maine au Centre et à la Saintonge; Gdf 1465 (La Rochelle) et 15° s. (Vienne); DMF 1473-1481 (Poitou); Musset 1409 s.v. oisi; FEW, 15/1, 25a, AUSERIA.
- opposement n. m. "opposition en justice": 1375 « et avons fait crier si nul ne nulhe le veult accuser du caz de quoy il est souzpessonné ne faisset office ou opposement ne rebours » (AHSA 24, 197). Absent des dictionnaires consultés; en ce sens, opposition est attesté dp. 1474 (FEW; repris dans TLF); aj. à FEW 7, 376a, OPPONERE.
- oulhere n. f. "marmite": 1406 voir s.v. chauffoir. Dérivé sur afr. mfr. o(u)le, de même sens, ce type est absent en ce sens des dictionnaires consultés, y compris FEW 7, 350, OLLA; une forme olet est relevée en Saintonge en 1373 (Musset).
- pain n. m. demeurer a un pain et a un vin loc. verb. "vivre ensemble (en parlant d'un couple marié)": 1447 «lesquelz Meschin et Garnaulde, lui, sa dicte femme et mesnaige, ont toujours demouré a ung pain et ung vin bien et doucement, sans avoir

- aucune rumeur ensemble » (AN, JJ 178, n° 229, f. 131). Locution absente des dictionnaires consultés, y compris Di Stefano et FEW 7, 545a, PANIS.
- papegaut n. m. "oiseau de bois ou de carton servant de cible aux archers ou aux arbalétriers lors de jeux annuels": 1412 « Ont ordenné que au roy des arbalestriers qui abatra le papegaut soit donné aucun joieau d'argent, montant une once ou environ, comme autrefois a esté fait » (AHSA 32, 8); 1414 « A Guillaume Daguenaut, pour avoir abattu le papegaut de dessus le clocher Nostre Dame, xxII s. vI d.» (AHSA 32, 121). Premières attestations de ce sens par rapport aux données de DMF (1417), FEW (1536) et Gdf (1630); FEW 19, 15a, BABBAGA.
- parçonnierement adv. "en commun, à plusieurs, de façon indivise": 1496 voir s.v. fauchable. — Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 7, 692b, PARTITIO.
- pêcher v. tr. "attraper, prendre": 1335 « lors ledit Henri li corut sus [...] et ferit d'un bordon [...] ledit fauconnier, afin que il fut plus seur que il dormist et emprés ceu il le pescha a la bourse et li ousta tout l'or et l'argent que li avoit » (AHSA 24, 101-102). Première attestation par rapport aux données de DMF (1496), TLF (1579) et FEW (Montaigne); Ø Gdf; FEW 8, 577b, PISCARI.
- perdre v. intr. jouer a perdre loc. verb. "jouer à qui perd gagne": 1416 « Ils jouaient a un jeu appelle (e) a perdre et si aucunement avoient frappé ledit Pasquerea seroit esté en joiant, sans ce qu'ilz eussent prepoux et entencion de li faire mal » (AHSA 32, 179).

 Locution absente des dictionnaires consultés; cf. FEW 8, 221b-222a, PERDERE: qui gaigne perd (Rabelais 1534) et jouer à tout perdre (Oud 1660).
- perré n. m. "barrage, digue": 1397 « pour requerre a monsieur dudit lieu de Thaunay qu'il li pleust de donner congié que les arceaux du peré fussent fermés, affin que l'aive ne se perdist pas et que lesdiz moulins mouldissent mieulx » (AHSA 26, 59). On doit penser qu'il s'agit ici d'un barrage comportant des écluses. Musset 1437; Ø DMF; FEW 8, 318b, PETRA.
- perrel n. m. "sorte de jeu de palet". Synon. jeu de la pierre*: 1398 « jeu du parreau, auquel jeu l'en vise a getter une pierre de poignee au plus prés d'une bute ou enseigne » (AN, JJ 153, n° 247, f. 160v°; lettre de rémission concernant un habitant de Marans). Seule attestation, citée dans Gdf et reprise dans FEW et DMF; FEW 8, 316b, PETRA; J.-M. Mehl, op. cit., 103.
- petasser v. tr. "rapiécer, ravauder". Au part. passé / adj. dans l'exemple suivant: 1412 «linceulx de lin de deux toiles et demie, dont l'un est petacé» (AHSA 32, 49). Première attestation (citée dans Musset) de ce mot «encore employé très largement employé dans la moitié méridionale de la France» (DRF); Ø DMF; DRF; FEW 8, 616a, PITTACIUM.
- petoncle n. m. "petit coquillage comestible, à coquille presque circulaire, brune et striée": 1415 «Jehan Mainart a esté retenu en amande vers la court pour avoir vendu mauvais poissons, c'est assavoir poitoncles, et condamné a ardre ledit poisson» (AHSA 32, 137). Le TLF renvoie à l'exemple ci-dessus (référence reprise par DMF avec la mention, en l'occurrence incongrue, «Poitou») et date par ailleurs la forme petoncle de 1551 (d'après Gdf, repris aussi dans FEW 8, 114a PECTUNCULUS); mais petoncles est attestée en 1402 à Pons (Musset).
- pierre n. f. jeu de la pierre loc. nom. "sorte de jeu de palet". Synon. jeu du perrel*: 1384 « nous avoir esté humblement exposé [...] que [...] le dit Perin et un autre sien com-

- paignon [...] en gardant leurs brebis en la dicte Ysle d'Oleron jouassent au jeu de la pierre » (AN, JJ 125, n° 187, f. 107v°). J.-M. Mehl, op. cit., 103; cf. DMF jeter la pierre; Ø FEW 8, PETRA.
- piger v. tr. "rhabiller (une meule de moulin) pour lui redonner du mordant": 1568 «led. suppl. [...] seroit allé comme il en avoit acoustumé auparavant aud. moulin tant pour fere les moustures requises que pour y piger» (AN, JJ 266, n° 176, f. 88). Ø Gdf, DMF, TLF; relevé en Saintonge seulement à l'époque moderne (FEW 8, 468a, *рік-каре).
- pilot n. m. "tas (de foin)": 1454 « ung pilot de foing oudit pré » (AN, JJ 191, n° 35, f. 16v°).

 Première attestation de ce mot qui couvre une vaste aire (Poitou, Saintonge, Sud-Ouest) par rapport aux données de Gdf ("tas (de sel)" 1541; "tas (de fumier)" 1563); Musset (18° s.); sens absent de DMF; ALO 27 'un petit tas (de foin) provisoire' (sud des Charentes); FEW 8, 477a, PILA.
- pinasse n. f. "petit bateau": 1501 «une pinasse ou petit navire de pescheur» (AN, JJ 234, n° 249, f. 142v°). Première attestation de cette graphie par rapport aux données des dictionnaires consultés (1596, FEW; repris dans TLF); FEW 8, 550a, PINUS.
- pipe n. f. "perche, pieu ou madrier utilisé comme chaînage faisant corps avec la maçonnerie": 1412 « garnir les murs de pierres, pipes et aultres abilhemens pour la garde et deffence de ladite ville » (AHSA 32, 4). Première attestation de cet emploi par rapport aux données de DMF (1355 "perche utilisée dans l'assise d'un échafaud") et de Gdf (1491 "bâton"; repris dans FEW 8, 560b, *pippare).
- plâtreur n. m. "artisan qui travaille le plâtre, plâtrier": 1413 «Jehan [Vigier] plastreur [...], Georget Travailhean, maçon» (AHSA 32,106). Attestation intermédiaire entre l'unique ex. du DMF (1395-1396) et TLF (1508); Gdf ∅; FEW 3, 222b, EMPLASTRUM (1807).
- poil n. m. se tirer au poil loc. verb. "se tirer mutuellement les cheveux": 1540 « et après estre tombez en terre se seroient tirez au poil l'un l'autre et donné plusieurs coups de poing » (AN, JJ 253B, n° 57, f. 21v°). Ø Gdf, DMF et FEW 8, 511, PILUS; cf. se prendre au poil (Rabelais, dans Huguet).
- poinceau n. m. "faîte d'une charpente": 1414 « pour recouvrir ledit pillori [...] mectre le plom sur le poincea » (AHSA 32, 111). Première attestation de ce dérivé par rapport aux formes de DMF (1398-1408 pouchon) et de FEW (1611 poinsson); FEW 9, 583a, *PUNCTIARE.
- point n. m. point d'aiguille loc. nom. m. "point pour recoudre une plaie, point de suture": 1449 « il lui coppa bien demi pié ou environ de la peau du col et de la gorge, et [...] la dicte peau lui pendoit contre bas et telement qu'il lui a depuis convenu y faire plusieurs poins d'aguille » (AN, JJ 179, n° 291, f. 157). Non dégagé dans les dictionnaires consultés, y compris FEW 9, 585a, PUNCTUM.
- portillon n. m. "petite porte": 1383 « Lesquieux sont d'assentement que l'on facet massonner les portes de Taillebourg et de Mastaz, fors que les portillons qui ne seront massonnez et aussi les arbaletrieres de plusieurs tonnelles* qui sont devers l'ayve » (AHSA 24, 296). Première attestation par rapport aux données de Gdf (1556; repris dans FEW) et de TLF (1601); Musset indique la référence sans citer ce passage; Ø DMF; FEW 9, 200b PORTA.

- pourpre n. m. "maladie caractérisée par une éruption de boutons, de plaques rouges sur la peau": 1534 « aulcunes femmes la estans avoient dict et desposé que lad. Grellette estoit machee a l'endroit de l'eschine et sur le col et que, a leur advis et jugement, s'estoit le pourpre ou maladie dangereuse d'epydymie » (AN, JJ 248, n° 120, f. 58).

 Sens absent de Gdf et de DMF; TLF, non daté, avec ex. de 1899; FEW 9, 617a, PURPURA (ca 1550).
- pré n. m. aller aux prés et aux roches loc. verb. "aller se prostituer (?)" (Sens probable d'après le contexte; sans doute parce que les prés et les roches ["caves"] étaient propices à des amours passagères): 1396 «avoit dit a ladite Aignés plusieurs et grans injures, en l'appelant pute pourrie, et qu'elle alast aus prés et aus rochez, et qu'elle n'estoit que une chose ranchouse [voir ranceux] et rompue» (AHSA 26, 75). Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 9, 334a, PRATUM et 10, 440a, *ROCCA.
- prendre v. tr. prendre une femme v. tr. "attenter à la pudeur d'une femme; violer": 1391 «Jehan Barrier [...] detenu par l'acusacion d'avoir esté, en la compagnie d'autres, a prendre une femme en la ville de Saint Jehan » (AHSA 24, 371). Ellipse possible de prendre une femme a force, lequel est attesté ca 1480 (TLF) et 1690 (FEW); ∅ Gdf et DMF; FEW 9, 340a, prehendere.
- prévôt n. m. prevost moine loc. nom. "moine chargé de surveiller les intérêts de l'abbaye en dehors du monastère" (d'après d'Aussy): 1332 «Jouacem Foucher [...] paier au prevost moine dedens vii jours prochains de ce qu'il a tenu la jurisdiction dudit prevost moine » (AHSA 24, 75). Première attestation par rapport aux données de DMF (1421-1430); Ø Gdf; aj. à FEW s.v. PRAEPOSITUS.
- puitier n. m. "puisatier": 1397 « je vueil que chascun sache que le puitier est mon ami » (AN, JJ 152, n° 228, f. 128). Jalon intermédiaire entre 1392 (FEW, à Metz; repris dans DMF) et 1551 (Gdf); FEW 9, 627a, PUTEUS.
- punaiserie n. f. "ordure": 1411 « elles ont mis et gecté certaines punaiseries devant l'eglize Saint Pierre » (AHSA 26, 332). Première attestation de ce synonyme de mfr. punaisie, absent de Gdf, DMF et FEW 9, 638b, *PUTINASIUS.
- putanaille n. f. "(terme d'injure)": 1425 « avoit dit plusieurs injures et vilennies a ladite Jehanne, en l'apelans putanaille, moinesse* » (AHSA 32, 393). Dérivé sur putain, absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 9, 635b-636a, PUTIDUS.
- quarteron n. m. "mesure de surface correspondant à l'étendue qu'on ensemence avec une quarte de céréales": 1313 « Item, 1 quarteron de bois [...] assis ou dit fié, qui puet valoir par an douze deniers » (AHSA 12, 143). Première attestation d'un emploi par extension, par rapport aux données, illustrant le sens de base, de Gdf (1346-1505), DMF (1361) et FEW 2, 1426a, QUARTUS.
- ranceux, -euse adj. "décrépit": 1396 voir s.v. pré. Première attestation par rapport aux données de FEW (1579) et Gdf (1611); Ø DMF; FEW 10, 54a, RANCIDUS.
- rapeux adj. tonneau rapeux loc. nom. m. "tonneau à râpé" (?): 1412 « deux veilz tonneaux rapeux, ii cuves demy tonnea chacune [...], II basses, vii. vieillez pipes » (AHSA 32, 49); cf. ci-dessus s.v. barrer « un tonnea rapet » (AHSA 26, 374). Absent en ce sens des dictionnaires consultés, y compris FEW s.v. RASPÔN.

- reboule n. f. "pilon (de mortier)": 1397 «un mortier de perre et une reboule de boys» (AHSA 26, 89); 1406 voir s.v. chauffoir; 1412 «Un mortier de pierre et riboulle» (AHSA 32, 47). Sous diverses acceptions ("fouloir de vendange", "bâton (de berger) à bout renflé"), riboule est représenté à l'époque moderne dans l'Ouest (Poitou, Aunis, Saintonge); première attestation de ce sens, absent de Gdf et DMF; Musset s.v. riboule cite le passage de 1406; FEW 1, 610, BULLA (Elle, aun. "sorte de pilon de bois qui sert à écraser la vendange dans les cuves").
- reboutement adv. "de façon répréhensible": 1379 « Guaga l'amande Michel Fournier, demourant a Xainctes, de ce qu'il a amené en ceste ville deux somes de poisson de rayes fresches pour vendre et n'en a mis sur les bans venaux* que une some et l'autre some tenoit reboutement a vendre chez Guillaume Roy en sa maison » (AHSA 24, 232). Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 15/1, 213a, *BOTAN.
- reboutet adj. "à base de farine grossière (en parlant d'un pain)": 1425 « Le pain o sa flour [...]. Le pain reboutet » (AHSA 32, 400). Première attestation de ce mot par rapport aux données de FEW ("farine de 3º qualité", en Poitou, à l'époque moderne). Dans le contexte de l'exemple, il s'agit du pain le moins cher (« x. d. »), compte tenu de son poids; cf. Gdf rebulet (1398; repris dans DMF «Champagne, Picardie»); FEW 15/2, 213a, *BOTAN.
- recherche n. f. 1. "ronde, patrouille du guet": 1379 « et que l'on facet toutes les nuiz quatre bonnes rescerches, deux de soir et deux de matin » (AHSA 24, 219). 2. "tournée de pointage, de recensement, de recrutement": 1374 « que Bernart Courtault et Robbert Le Maire fassent la resserche par la ville de ceulx qui font guez et reguez* et gardes* portes » (AHSA 24, 153); 1380 « Que Pierre du Meslier le jeune, Bernart Gratemoyne [...] fassent la resserche chez touz les habitanz de ceste ville pour avoir croissance aux gaix, regaix [voir reguet] et garde* portes » (AHSA 24, 235). Premières attestations par rapport aux données de TLF (1452 "perquisition, action de rechercher avec soin"), mais déjà, en afr. sous les formes simples cerche/cherche et variantes (FEW 2, 697a, CIRCARE).
- redoue n. f. "levée de terre le long d'une douve": 1426 « faire la chaussee de la redoue auprés la porte de Taillebourg, a l'endroit de la bonde de la doue » (AHSA 32, 411).

 Le même terme se lit aussi en 1531 à Limoges « eslargir le chemyn quest sur la redoue du fossé de lad. ville » (Registres consulaires de la ville de Limoges. Premier registre, Limoges, Impr. de Chapoulaud frères, 1867, 201); absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 3, 114, DOGA.
- refoul n. m. "vin que l'on tire de la deuxième cuvée": 1412 « 11 rondelles et une pipe de reffous » (AHSA 32, 48). Première attestation par rapport aux données de Gdf (1470; repris dans FEW); Ø DMF; FEW 3, 845a, FULLARE.
- reguet n. m. "service de police militaire exécuté à l'intérieur d'une place forte pour surveiller les guetteurs et protéger les habitants": 1374 voir s.v. recherche; 1375 « Tous sont d'assentement que Bernart Fradin et Roger Grolea purgent les prouffiz des deffaus des garde* porte et de regaix et gaix pour les exequter, et les commandans des cinq quartiers leur sauront a dire, chascun soir, lesdiz deffauz » (AHSA 24, 189); 1380 voir s.v. recherche; 1381 voir s.v. degagner; 1406 voir s.v. fruitaille. Voir encore rereguet s.v. esteguet. Terme du mfr. attesté dp. 1367 en Bourgogne et dp. 1411 en Orléanais et Berry (Gdf, repris dans DMF), auquel on ajoutera ces attestations saintongeaises; FEW 17, 454a, *WAHTA.

- relâchement n. m. "remise (d'une peine), relaxation": 1332 « dedans vi jours ils vuyderont la senechaussee se il n'ont relachement de M. le senechal» (AHSA 24, 101). — Première attestation par rapport aux données de DMF (ca 1337-1339) et de Gdf (1458; repris dans FEW); FEW 5, 230b, LAXICARE.
- réparable adj. "que l'on peut réparer, remettre en état (en parlant d'une construction)": 1388 voir s.v. chapuse. Première attestation de cet emploi par rapport aux données de TLF (1690); emploi absent de Gdf, DMF et FEW 10, 260a, REPARARE.
- reparon, -onne n. "(toile de) filasse grossière, entre le brin et la grosse étoupe": 1412 «une coite pointe, une touaille de reparonnes [...]. / IIII linceulx de reparonne [...] II toiles de reparonnes » (AHSA 32, 47 et 49). Première attestation de ce type par rapport aux donnéees de Gdf (1471 reparon), représenté à l'époque moderne de la Haute-Bretagne à la Saintonge. Mais on notera déjà en 1373, à Angoulême, reparon "pain de farine grossière": « Doit peser le pain de mesture a toute sa fleur, d'un denier, autant comme le reparon de froment, c'est a savoir vingt cinq onces », Ordonnances t. 5, 683); DMF; FEW 7, 626a, PARARE.

rereguet voir guet

- retable adj. "défectueux, de mauvaise qualité": 1412 « certains faillarts qu'il li ont vendu, lequel faillart ledit monseigneur Clemens disoit estre malvais et retable en telle maniere qu'il n'estoit pas bon a meitre en euvre » (AHSA 32, 43). Première attestation de ce dérivé sur reter "accuser, blâmer qqn" (FEW), avec extension de sens; Ø Gdf, DMF; FEW 10, 280b, REPUTARE. Dans l'exemple, noter faillart n. m. "jeune tige de châtaignier fendue pour faire des cercles de barrique", qui est attesté dp. 1373 (v. Gdf s.v. faiart; passage mal intéprété [Gdf ayant compris "hêtre"], comme l'a établi J.-P. Chambon dans DRF 451b et note j); mettre en œuvre est attesté dp. 1409 (TLF).
- réveillée n. f. heure de réveillée loc. nom. f. "heure de relevée (début de l'après-midi)": 1380 «requismes [...] lesdites parties estre mis en mesme lieu que estoient avant ladite presentacion jusques a houre de reveilhee [...]. Aujord'hui, heure de reveilhee» (AHSA 24, 241). Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW s.v. *EXVIGILARE.
- roier n. m. "charron": 1332 «Johan de La Croiz donne afiage a Johan Lorens le rouer; Johan Lorens le rouer donne afiage a Johan de La Crois » (AHSA 24, 88). Première attestation de cette forme par rapport aux données de Gdf (1419 rouer, Poitou); aj. à FEW 10, 492b, ROTA.
- roleau n. m. "variété d'étoffe de laine": 1448 « ung drap de laine appelé roleau » (AN, JJ 179, n° 115, f. 161). Première attestation par rapport aux données de DMF (1453, rolleau, Angers); Ø Gdf; FEW 10, 513a, ROTULUS "espèce d'étoffe" (1492, Hav).
- rollon n. m. 1. "barreau (d'échelle)": 1417 « A Robin Peletan [...], pour avoir fait arrondir les rolons de l'eschele du portau d'Aunis » (AHSA 32, 235). Attesté fin 12° s. en anglo-normand "barreau vertical des ridelles"; première attestation (citée par Musset) du sens ici analysé, par rapport aux données de Gdf (1424-1426, Orléans) et de DMF (1477, Poitou), sens bien représenté à l'époque moderne de la Manche à la Saintonge et au Centre; FEW 10, 513b, ROTULUS. 2. "morceau de bois de forme allongée (comme barreau d'échelle, de ridelle), utilisé comme trait d'arbalète": 1478 « Et tost après, icelluy Peroton, atout une arbalestre et un roullon, espia le dit Nicolas [...] et dés incontinent qu'il le apperceut il tira sur le dit Calphe tellement qu'il le tua du dit roullon » (AN, JJ 206, n° 201, f. 4).

- roue n. m. "chandelier en forme de roue, dans une église, destiné à recevoir les cierges offerts par les fidèles": 1411 « Retenu avons en amande Marion Pastourelle pour avoir laissé aler son porc par la ville oultre la deffence faite par monseigneur le maire, tauxee a mectre une livre de cere en la roue qui est a l'eglize de Saint Jehan » (AHSA 26, 354). Sens absent de Gdf, DMF et FEW 10, 490b-491a, ROTA.
- rouge adj. "de couleur rousse; alezan (en parlant d'un cheval)": 1332 « vente d'un cheval rouge » (AHSA 24, 57); 1425 « une chetive opelande d'une pea de moston rouge » (AHSA 32, 408). Première attestation (1332) par rapport aux données de Gdf (1368; repris dans TLF), de DMF (1389-1392) et de FEW 10, 532b, RUBEUS (1551 rouege).
- Rousons n. f. pl. "Rogations": 1406 « Le mercredi XIX^e jour de may, Guillaume Boguin, roy du mestier des costuriers, Jehan Paien et plusieurs autres dudit mestier sont au jour duy venuz prendre congié et licence de monsieur le mayre de faire leur may [voir mai] a demain, jour des rouzons, eunxi qu'ils ont acostumé» (AHSA 26, 225). Première attestation de cette forme par rapport aux données de Gdf (1465), représentée à l'époque moderne en Poitou et Saintonge; DMF (1473 roisons, Poitou); FEW 10, 447, ROGATIO (rouzons poit. 1512).
- sache n. f. "sac": 1332 « il entra en une meson ou avoit charretierz qui estoient on liz et enbla a Johan Bivert sache que il avoit a son chevet » (AHSA 24, 105). Première attestation (citée par Musset) par rapport aux données de FEW (1660) et de DMF (ca 1450-1500) de ce mot, représenté à l'époque moderne dans plusieurs régions de France, notamment en Saintonge; Ø Gdf; FEW 11, 22b, saccus.
- saneur n. m. "châtreur (d'animaux domestiques)": 1490 «un jeune homme qui portoit une enseigne de seneur de truies et de autres bestes [...] / une fourche de fer [...] qui estoit son enseigne de seneur » (AN, JJ 221, n° 46, f. 35v° et 36). Ø DMF et Gdf; FEW 11, 145b, SANARE (mfr. senneur, hap., d'après Huguet).
- sanguin n. m. "cornouiller sanguin": 1452 «les diz Pierre Barde et André Gillet se prindrent a jouer ensemble et a gecter l'un a l'autre un petit dart ferré d'un fer d'arbalestre emmanché en un petit fust de sanguin, pour veoir lequel le jetteroit le plus loing » (AN, JJ 181, n° 22, f. 11). Cette ellipse de cornouiller sanguin (relevée sans date par Musset) est absente de Gdf et DMF. Le bois du cornouiller sanguin est traditionnellement utilisé, en raison de sa dureté, pour faire des manches d'outils; FEW 11, 165b, SANGUIS (1562; déjà alim. ca 1090).
- saunière n. f. "pot à salaisons, saloir": 1406 voir s.v. chauffoir. Signalé comme hapax au 13^e s. en ce sens (Gdf; repris dans FEW et auquel renvoie le DMF), qui a été relevé à l'époque moderne dans les Deux-Sèvres; FEW 11, 91b, *SALINARIUS.
- savetier n. m. "(terme d'injure)": 1425 « [ledit] Faure qu'elle nomma pour lors plusieurs fois ribaut, saveter » (AHSA 32, 393). Emploi absent des dictionnaires consultés; cf. Furetière 1690 dans un emploi péjoratif "ouvrier qui fait mal son ouvrage"; aj. à FEW 21, 536b.
- seille n. f. seille ferrée loc. nom. "seau de bois cerclé de fer": 1397 « Deux seilhes ferrees » (AHSA 26, 88); 1406 « Deux seilhes ferrees a trayre l'ayve du poix » (AHSA 26, 247). Premières attestations de cette locution par rapport aux données de Gdf (1423); à comparer avec seilhe[s] ferrades (1377, Musset, s.v. ferrades); Ø DMF et FEW 11, 665, SITULA.

- seilleau n. m. "seau; par métonymie contenu d'un seau": 1412 «une poile tenant un seillea d'aive ou environ [...] / deux seillieaux a porter eau » (AHSA 32, 47 et 49). Première attestation par rapport aux données de Gdf 1461 (Saintonge; repris dans FEW) et 1465 (La Rochelle; repris dans DMF) et de Musset (1567) de cette forme, conservée à l'époque moderne en Poitou et Saintonge; FEW 11, 666b, SITULA.
- sénéchale n. f. "femme d'un sénéchal": 1392 « madame la seneschale » (AHSA 24, 385).

 Première attestation de ce féminin par rapport aux données de DMF (1414) et FEW (15° s., Chastellain); Ø GdfC; FEW 17, 70a, *SINISKALK.
- septaine n. f. "période de sept jours": 1328 « ledit maire assigna septene audit Guillaume de Paris, c'est assavoir le vendredi après la Saint Clement prochaine venante, pour davant li ondit echavinage, pour respondre et fere ceu que raison pourra demander » (АНЅА 24, 45). Première attestation de cet emploi par rapport aux données de DMF (1338, Poitou); cf. FEW "réunion de sept choses semblables" 13° s., Meung, mfr. id. (hapax 15° s.); Ø Gdf; FEW 11, 479b, SEPTEM.
- sixain n. m. "taxe correspondant au sixième d'un ensemble considéré": 1375 « Sont d'assentement que touz les blez qui seront menez aux moulins qu'ils soient poisez et les farines au rectour, et si le mosnier est contredisanz qu'il passet la porte alant et venant sanz le[s] fere poiser, qu'il soit puni a xxv sous d'amande et qu'il soit rebatu le sezen des farines pour le droit des moulins » (AHSA 24, 187). Première attestation de ce sens par rapport aux données de FEW ("espèce de droit" 1482; cf. apr. seysen "droit consistant dans la 6° partie des fruits" (1326)); sens absent de DMF et Gdf; FEW 11, 554b, SEX.
- solvement n. m. "paiement": 1332 « L'on a volu et ottroié que sire B. Barraut puisset prendre de l'argent de la ville la moitié de ce que la ville doit a frere André pour l'echevinage ob solvement et, si tout il le pouvet, le tout donneroit que il paiet et les autres debtes » (AHSA 24, 84). Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 12, SOLVERE.
- soubrer v. tr. "submerger": 1425 voir s.v. bardeau. Sens absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 12, 435b, SUPERARE.
- sous-maire n. m. "lieutenant du maire": 1374 « que Rogier Grolea et Johan Colin soient sergent ceste annee et Bernart Fradin soit souzmaire » (AHSA 24, 153); 1381 voir s.v. subdelegué. Premières attestations de ce mot par rapport aux données de DMF (ca 1437-1464) et de Gdf (15° s.; repris dans FEW 6/1, 57a, MAJOR).
- subdélégué n. m. "délégué par un délégué": 1381 « par davant tous juges ordinaires, extraordinaires, legaz, subdeleguez, commissaires, arbitres, arbitreurs ou amiables compositeurs [...] maires, soubzmaires*» (AHSA 24, 275). Attestation citée par Gdf (repris par DMF et TLF); noter aussi en 1363 « par davant touz et chescuns juges ordinaires, extraordinaires, deleguas, subdeleguas, arbitres, arbitreurs ou amiables compositeurs » (AHSA 24, 205); absent de FEW où le mot est à ranger 3, 32a, DELEGARE.
- sublévation n. f. "vive émotion, trouble": 1549 « et commirent plusieurs autres grandes volleries et execrables crymes et homicides. Et tellement se dillata lad. sublevation et emotion [...] que finablement elle parvint jusques en nostre ville de Bourdeaulx » (AN, JJ 262, n° 512, f. 473). Sens absent de Gdf et DMF; Ø FEW 5, 274a, LEVARE.

- tail n. m. "morceau": 1460 « un tail de mouton pour boyre et gormander [...] le dit tail et autres viandes » (AN, JJ 190, n° 55, f. 28v°). Première attestation par rapport aux données de Gdf (1570; repris dans FEW); sens absent de DMF; FEW 13/1, 42b, TALIARE.
- tailler v. tr. "castrer (un enfant)": 1412 « Guillaume Tuquaut et Gieffroy Jousserea, copeurs* de couillez [...] ont dit qu'ilz ont taillé III enffans » (AHSA 32, 27). Première attestation de ce sens par rapport aux données de Gdf (1572) et de FEW (16e s.); sens absent de DMF; FEW 13/1, 741a, TALIARE.
- tailleresse adj. f. serpe tailleresse loc. nom. f. "serpette (pour tailler la vigne)". 1412 «une grant sarpe, 11 petites sarpes tailherecces» (AHSA 32, 49). Première attestation (dont Musset donne seulement la référence) de ce mot, encore relevé en Saintonge à l'époque moderne (FEW; RézOuest 1984, 258); sens absent de Gdf, DMF; FEW 13/1, 44a, TALIARE.
- tape n. f. "pièce en bois d'un colombage": 1376 « Condempnee est [...] Pernelle Cotezaude, nostre juree*, fere amener et aporter tout ycelle quantité de arziilhe comme il sera mestier et necessité pour reparer et fere les clousures des taspes de ladite maison du fourniou* de Pierre de La Sale, tant au dedens que en la clouzures dehors du fourniou [...] et paier et bailher audit Pierre de La Sale vint soulz monnoie courante, en faisant l'euvre desdites taspes » (AHSA 24, 202). Forme à rattacher peut-être à FEW 14, 227b, *STEPA.
- terre n. f. terre morte loc. nom. f. "terreau": 1447 « certaine terre morte ou fumier que le dit Ythier gectoit ou faisoit gecter contre la porte de l'ostel d'icellui suppliant » (AN, JJ 179, n° 35, f. 15v°). Première attestation (citée partiellement par Gdf; date reprise dans FEW); Ø DMF; FEW 13/1, 252b, TERRA.
- tire-veille n. f. "rampe (d'escalier)": 1414 « adouber* l'eschale de bois et la tire veille du reloge » (AHSA 32, 112). Première attestation (citée par Musset), par rapport aux données de FEW (1678 "garde-fou tendu sur le beaupré"; 1690 "corde servant de rampe à l'escalier extérieur d'un navire"), de ce mot encore représenté en Saintonge en ce sens à l'époque moderne; Ø Gdf, DMF; FEW 6/1, 406b, MARTYRIUM.
- tirole n. f. "étal, éventaire": 1417 « affin qu'elle [une marchande de poisson] puisse mettre tirole auprès de sa fenestre » (ASHA 32, 177). Absent des dictionnaires consultés, y compris de FEW 6/1, 401b, MARTYRIUM.
- tochant n. m. "outil pour tirer le foin d'une meule": 1548 «et avoit led. Poitevin en sa main ung ferrement a deux grandz forches de fer appellé ung tochant, emmanché en ung baston et duquel ferrement l'on tire le foing des barges» (AN, JJ 258B, n° 204, f. 105v°). Le manuscrit porte bien tochant (et non truhant; pour ce dernier, voir supra note s v. brin), qu'on n'a retrouvé nulle part.
- tonnelle n. f. "tour ronde d'une enceinte fortifiée": 1332 «il avoit esté longuement tenu en prison en une tonelle" (AHSA 24, 51); 1383 voir s.v. portillon. Premières attestations par rapport aux données de Gdf (1551, Guernesey; repris dans FEW); sens absent de DMF; FEW 13/2, 417a, TUNNA.
- tournefiche n. f. "tourniquet (?)": 1416 «Faire fermante la tornefiche du dehors de la porte de Tailhebourg» (AHSA 32, 165). Sens absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 3, 510a *FIGICARE (Hmanc. "culbute").

- traine n. f. "filet de pêche": 1491 « a l'heure que le dit supliant aloit pescher le poisson qui estoit prins en ses retz qu'il avoit mis es dictes pescheries, [...] il trouva [...] le dit Rutelant, ung retz appellé trayne a son col, duquel luy et un sien compaignon avoient voulu prendre [...] du dit poisson » (AN, JJ 225, n° 1436, f. 269v°). Première attestation par rapport aux données de Gdf (1553; repris dans FEW et TLF); sens absent de DMF; FEW 13/2, 165a, *TRAGINARE.
- tremencher v. tr. "munir (un outil) d'un manche, emmancher": 1443 « d'un bedoilh ou serpe tremenchee en ung baston qu'il portoit donna un seul coup sur la jambe au dit Rousseau» (AN, JJ 176, n° 301, f. 257). Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 6/1, MANICUS.
- tuerie n. f. "abattage d'un animal de boucherie": 1423 « Ont esté d'oppinion que mondit seigneur le maire face commandement ausdiz bouchers que doresnavant ils facent leurs tueries et escorcheries* en la rue accoustumee c'est assavoir en la rue des Bouchers » (AHSA 32, 335). Première attestation de ce sens (cf. GdfC 1350 "abattoir", repris dans FEW); sens absent de DMF; FEW 13/2, 447b, TUTARI.
- tuile n. f. tuile creuse "tuile en forme de demi-cylindre": 1415 «Jehan Gaudineau et un autre, touz deux varlez de Jehan Galet, bourgois de La Rochelle, qui menoient et charroient de la tuille creuse » (AN, JJ 168, n° 295, f. 193v°). Absent de DMF et FEW 13/,153, TEGULA.
- unir v. tr. "aplanir, égaliser (le sol)": 1351 « deux chevaliers pour faire plainier et unir la place d'entre les deux batailles » (AHSA 24, 131). Cette attestation précise les données de FEW (14° s., aonnir); GdfC, seulement au sens figuré (Amyot); sens absent de DMF; FEW 14, 47a, UNIRE.
- vénal, -ale adj. banc venal loc. nom. m. "éventaire sur lequel on expose la marchandise à vendre": 1379 voir s.v. reboutement. Sens absent de GdfC (mesure venale "qui sert à la vente", 1308, repris dans FEW) et DMF (1479-1481, mesure venale "mesure qui sert à la vente"); FEW 14, 230a, VENALIS.
- vesse n. f. "(terme d'injure adressé à une femme)": 1415 « a l'encontre de Estienne Violet et Ozanne sa feme, deffendeurs, dit ladite Aignèce que elle passoit devant la maison desdiz deffendeurs un jour sur sepmaine duquel n'est recorde, certaines injures furent dites a ladite Aignèce par la femme dudit Violet. Ladite femme saillit de sa maison et l'appella vesse, chienne, mastine et putes. "Bonnes gens, huché la comme vesse, chienne, mastine que elle est!" » (AHSA 32, 144-145). Première attestation de cet emploi, à partir de vesse "chienne" ou "putain", respectivement relevés dans l'Ouest depuis 1861 et 1547 (FEW); le contexte rend possible l'un ou l'autre de ces sens de départ. Aujourd'hui, le juron fils de vesse [fitves] d'emploi courant dans l'Ouest, est démotivé (v. RézOuest 1984, DRF); sens absent de DMF; FEW 14, 531b, vissire.
- vice n. m. "défaut physique ou de comportement (d'un cheval)": 1332 « un cheval de poil baiz que il a pris dudit Johan ob touz vices » (AHSA 24, 81-82). Emploi absent de Gdf et DMF; Musset (non daté); FEW 14, 562b, VITIUM (emploi relevé à propos du cheval seulement à l'époque moderne).
- virée n. f. ouvrir une porte par viree loc. verb. "ouvrir et refermer une porte à chaque passage, au lieu de la tenir ouverte constamment": 1381 «Sont d'assentement [...] que deux portes euvrent chescun jour par virees » (AHSA 24, 257); 1416 « Ont ordenné

- que doresnavant ne ouvrira que deux portes et par viree » (AHSA 32, 165). Absent des dictionnaires consultés, y compris FEW 14, 386a VIBRARE. Musset donne la référence au second passage, mais sans explication. Quant à l'éditeur, s'il glose justement le premier passage, il indique erronément pour le second «c'est-à-dire en tournant complètement sur ses gonds».
- vis n. f. vis a treuil loc. nom. f. "vis de pressoir (en bois)": 1332 voir s.v. écrou; 1406 voir s.v. jumelle. Emploi non dégagé dans Gdf, DMF et FEW; GLLF 1690; FEW 14, 558b, VITIS.
- volte n. f. "exercice de voltige à cheval": 1423 « le chevaucha tres fort, en faisant dessus ledit cheval la volte a la guise lombarde » (AHSA 32, 195). Première attestation par rapport aux données de FEW (1434-1438); sens absent de Gdf et DMF; FEW 14, 622b VOLVERE.

Pierre RÉZEAU